

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-REARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 31-200910-ENV-

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES Ménagères

M. CASABONNE rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est public et permet d'informer les usagers du service. Il sera disponible en téléchargement sur le site internet du service et de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres de leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-annexé,
- **AUTORISE** le Président à adresser le présent rapport au Maire de chacune des communes membres, afin que celui-ci en fasse la communication auprès de son Conseil municipal.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY

Préambule

Conformément au code général des collectivités territoriales, article D2224-1 et suivants, modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le rapport permet de répondre à deux objectifs, qui sont :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement, la qualité du service, et ainsi favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, de l'économie circulaire, mais également de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets

Pour la CCHB, ce rapport peut aussi être un élément qui illustre l'intégration de sa politique « déchets » dans la politique « développement durable », et à ce titre permettre l'optimisation du fonctionnement et du coût du service de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport sera transmis aux communes membres de la CCHB et il sera mis à disposition du public :

- au siège de la CCHB, 12 place de Jaca à OLORON SAINTE MARIE
- au siège du SICTOM, 1 rue du Pic d'Ayous à OLORON SAINTE MARIE (Pôle Technique Intercommunal, site de l'ancienne caserne des pompiers)
- sur www.sictom-hautbearn.com
- sur www.hautbearn.fr

Sommaire

Partie 1 : Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

1.1.2 Organisation globale du service et lien entre collecte et traitement

1.1.3 Déchets pris en charge par le service

1.2 Compétences

1.2.1 Répartition des compétences

Chapitre 2 / la prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets sur la CCHB

2.2 Description des actions et des indicateurs associés

Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation

3.1 Précollecte

3.2 Population desservie

3.3 Equipements

3.4 Organisation de la collecte en apport volontaire

3.5 Organisation de la collecte en porte à porte

3.5.1 Spécification de la collecte en porte à porte

3.5.2 Seuils de collecte pour les producteurs professionnels

3.5.3 Populations desservies

3.5.4 Fréquence de la collecte

3.6 Focus sur les déchèteries

3.6.1 Jours et heures d'ouverture

3.6.2 Fréquentation des déchèteries

3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan

4.1 Déchets collectés et évolution des tonnages

4.2 Performances de collecte

Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation

5.1 Nature des traitements et des valorisations

Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan

- 6.1 Capacité et tonnages traités / an**
 - 6.1.1 Taux global de valorisation
 - 6.1.2 Evolution des tonnages traités et valorisés
 - 6.1.3 Performance de valorisation globale
- 6.2 Refus de tri**
- 6.3 Résidus du traitement**

Chapitre 7 / Impact environnemental et sanitaire

- 7.1 Exemples d'indicateurs**

Chapitre 8 / L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

- 8.1 Emplois dans le secteur des déchets sur le territoire**
- 8.2 Indicateurs liés aux accidents**

Chapitre 9 / La concertation et la gouvernance

- 9.1 Moyens d'information et de concertation**
- 9.2 Suivi des réclamations**

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

Chapitre 10 / Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets de la CCHB

- 10.1 Organisation du service public d'élimination des déchets**
- 10.2 Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement**
- 10.3 Montant annuel des principales prestations**

Chapitre 11 / Budget, coût du service et financement

- 11.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements**
- 11.2 Coût aidé du service public**
- 11.3 Financement du service public**

Chapitre 12 / Structure du coût

- 12.1 Nature des charges**
- 12.2 Nature des produits**
- 12.3 Répartition des charges, des produits et du financement**

Chapitre 13 / Coût des différents flux de déchets

13.1 Coût aidé pour chaque flux de déchets

13.2 Couverture des charges par produits et par flux

Annexes

Annexe 1 : Lexique

Annexe 2 : Fiche diagnostic PLPDMA du SICTOM

Annexe 3 : Plan d'actions du PLPDMA du SICTOM

Annexe 4 : Règlement de collecte adopté le 31 janvier 2019

Annexe 5 : Délibération TEOM par zone

Partie 1 : Les indicateurs techniques

Chapitre 1 / Le territoire desservi

Depuis 1978, l'historique de la gestion des déchets sur le territoire du Haut Béarn a été marqué par les principales étapes suivantes :

1978 : création du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et pour le Traitement des Ordures Ménagères du Haut Béarn (SICTOM du Haut Béarn), composé initialement par six communes (Oloron-Ste-Marie, Féas, Geüs, Préchacq-Josbaig et Lasseubetat)

1998 : mise en place de la première phase de la collecte sélective, avec la création de points d'apport volontaire (opérationnels en décembre 1998)

2000 : création d'un réseau de déchèteries, dont les trois premières ont été opérationnelles à compter du 1^{er} septembre

2001 : lancement d'un test de collecte sélective, en porte à porte, en sac jaune, des emballages ménagers recyclables, sur environ 1100 foyers d'Oloron-Ste-Marie et de Bidos

1/01/2002 :

- adhésion au Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Bassin Est (SMTD), qui a désormais la compétence traitement des déchets et assimilés, de la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent
- transfert de la gestion des décharges de Soeix et de Précilhon au SMTD

10/10/2002 : adoption des nouveaux statuts du SICTOM du Haut Béarn, qui devient Syndicat Mixte

2003 : adhésion de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (CCPO) au SICTOM du Haut Béarn (substitution des communes membres)

2004 : adhésion de Communauté de Communes de la Vallée de Barétous (CCVB)

10/2004 : mise en place de la collecte sélective des emballages en porte à porte, en sac jaune, sur les zones urbaines d'Oloron et de Goès

06/2005 : extension de la collecte sélective en porte à porte sur 6 communes (Agnos, Bidos, Estos, Gurmençon, Ledeux et Moumour)

2008 : Extension de la collecte sélective en porte à porte en sacs jaunes sur le territoire de la CCPO

2010 : mise en œuvre des actions du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), coordonné et animé par le SMTD

2015 : étude d'optimisation des circuits de collecte dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale et d'harmonisation engagée par le SICTOM du Haut Béarn, et dont la première phase sera opérationnelle en mai 2016

01/01/2016 : extension des consignes de tri des emballages ménagers, sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec notre partenaire financier CITEO

23/05/2016 : lancement de la collecte sélective des emballages et papiers en mélange, en bac jaune, tous les 15 jours, sur 7 communes (première phase de la démarche d'optimisation sur le territoire)

31/12/2016 : dissolution du syndicat mixte SICTOM du Haut Béarn

2017 : intégration du service intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SICTOM) à la nouvelle intercommunalité, née au 1^{er} janvier de la fusion des Communautés de Communes du Piémont Oloronais, de la Vallée d'Aspe, de la Vallée de Barétous et de la Vallée de Josbaig (48 communes)

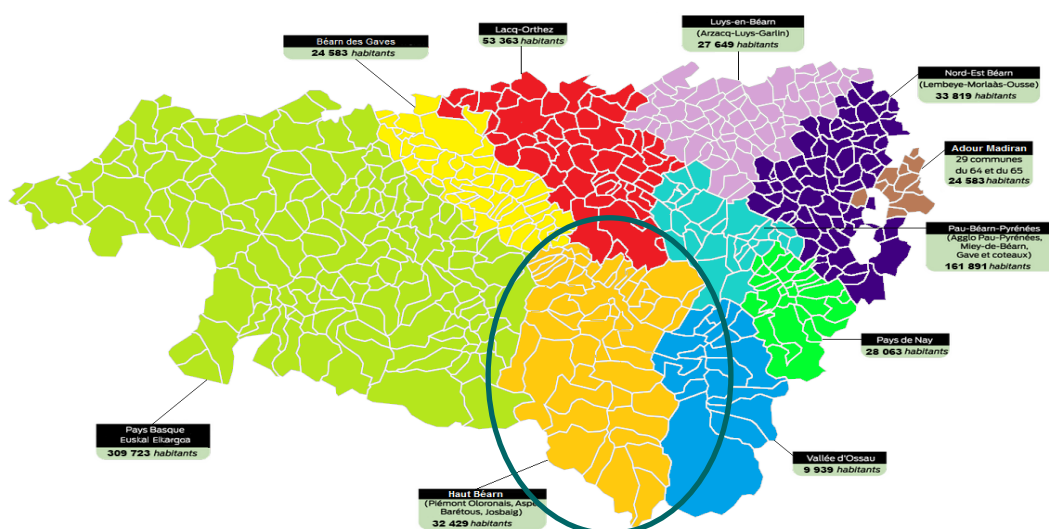
2018 : lancement de la collecte sélective en porte à porte, en sac jaune, sur les 9 communes de la vallée d'Aspe

2019 :

- extension de la collecte sélective des emballages et papiers en mélange, en bac jaune, tous les 15 jours, sur 26 nouvelles communes
- étude pour les projets d'aménagements, de sécurisation et de contrôle d'accès sur les déchèteries
- étude pour une collecte spécifique des papiers graphiques et des emballages papier/carton sur les administrations et les entreprises
- diagnostic et proposition de plan d'actions pour le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui sera coordonné et animé par Valor Béarn (SMTD)

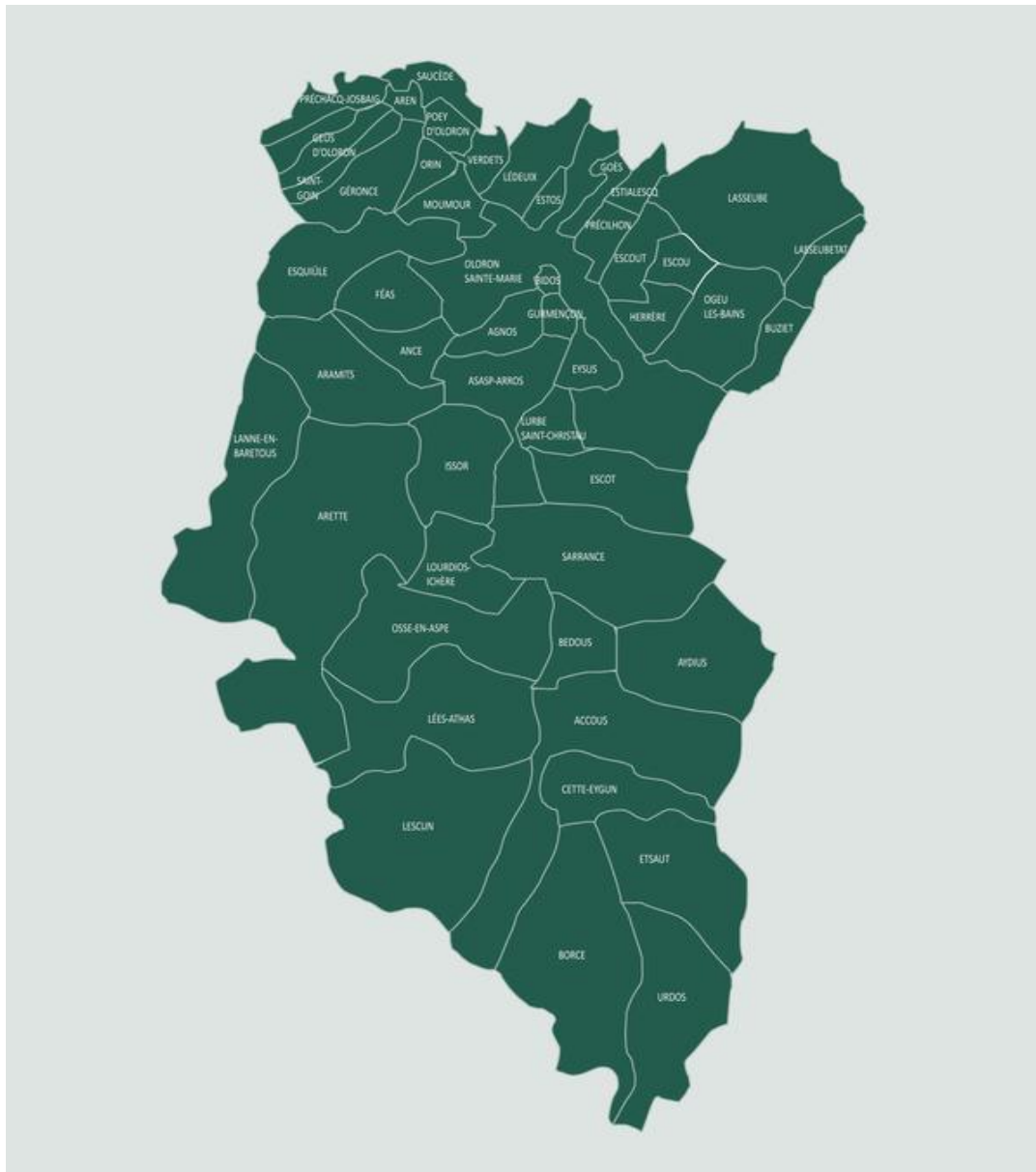
1.1 Territoire desservi

Le SICTOM a pour aire géographique de collecte un territoire d'une superficie totale de 1 065,95 km², au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques, et dont la densité est de 30,03 habitants/km².



Le SICTOM dessert 48 communes et une population de 32 418 habitants. Le nombre de résidences principales est d'environ 14 000 et 3 000 pour les résidences secondaires.

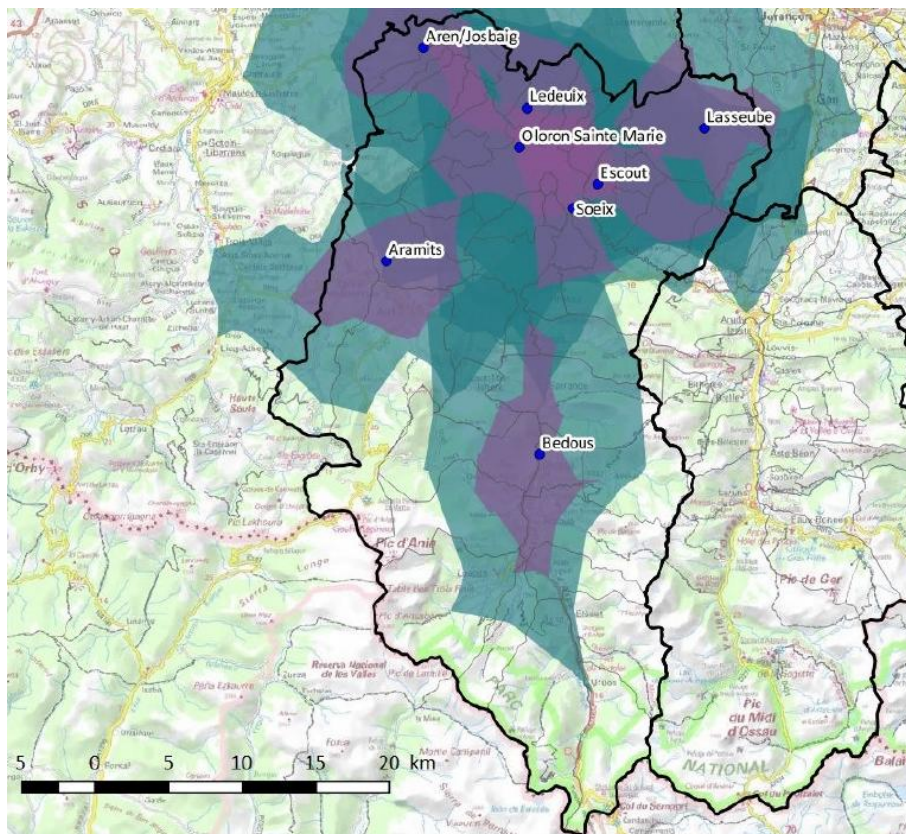
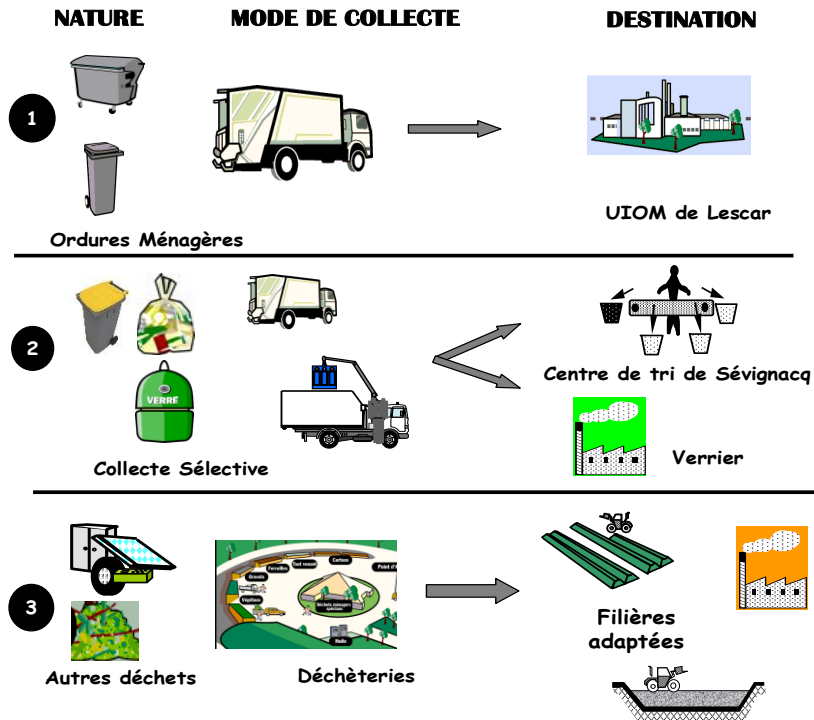
L'habitat est essentiellement rural.



<i>chiffres clés :</i>	
<i>Nb communes en 1978</i>	<i>Nb communes en 2019</i>
6	48

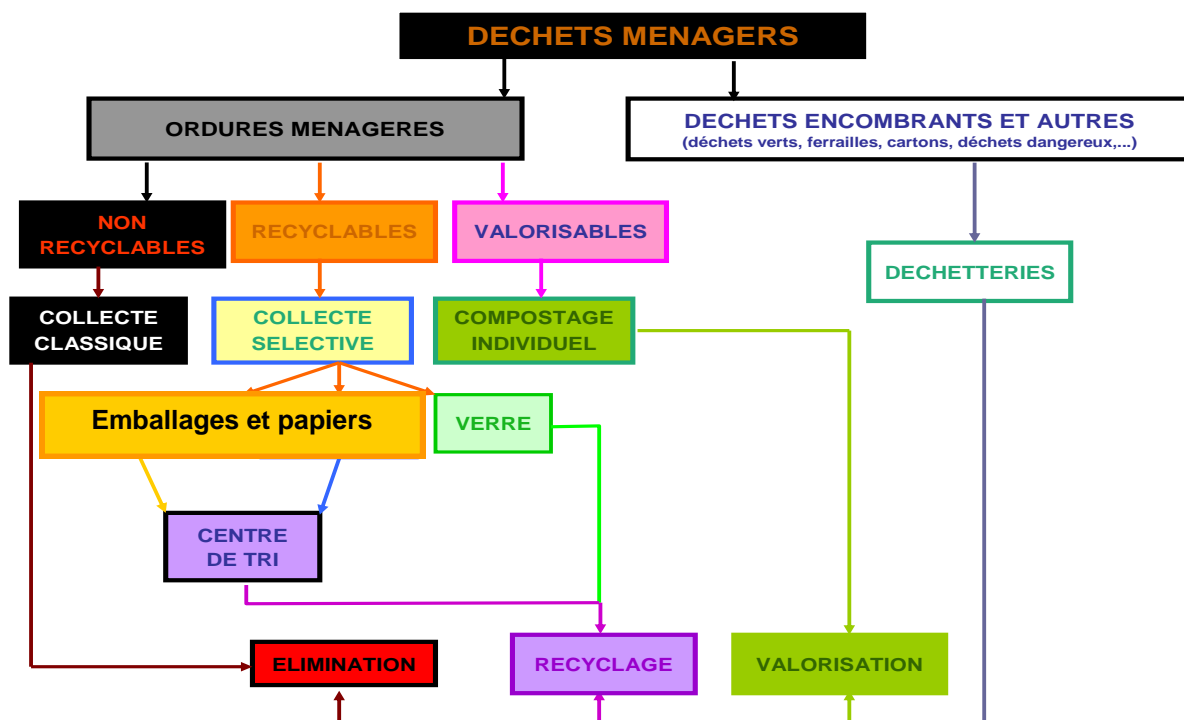
1.1.2 Organisation globale du service et lien entre collecte et traitement

**les filières de gestion
 des déchets ménagers
 et assimilés**



Répartition géographique des déchèteries du territoire

1.1.3 Déchets pris en charge



Type déchets	OM	Recyclables secs		Verre	Assimilés		DV	Encombr	Gravats	Déchet danger
		Emb+ papier	Gros carton		Emb+pap Gros carton	OM autres				
PAP / PR	X	X	X		X	X				
PAV				X						
Déchèterie			X		X		X	X	X	X
AV plateforme à DV						X	X			
AV site à gravats						X			X	

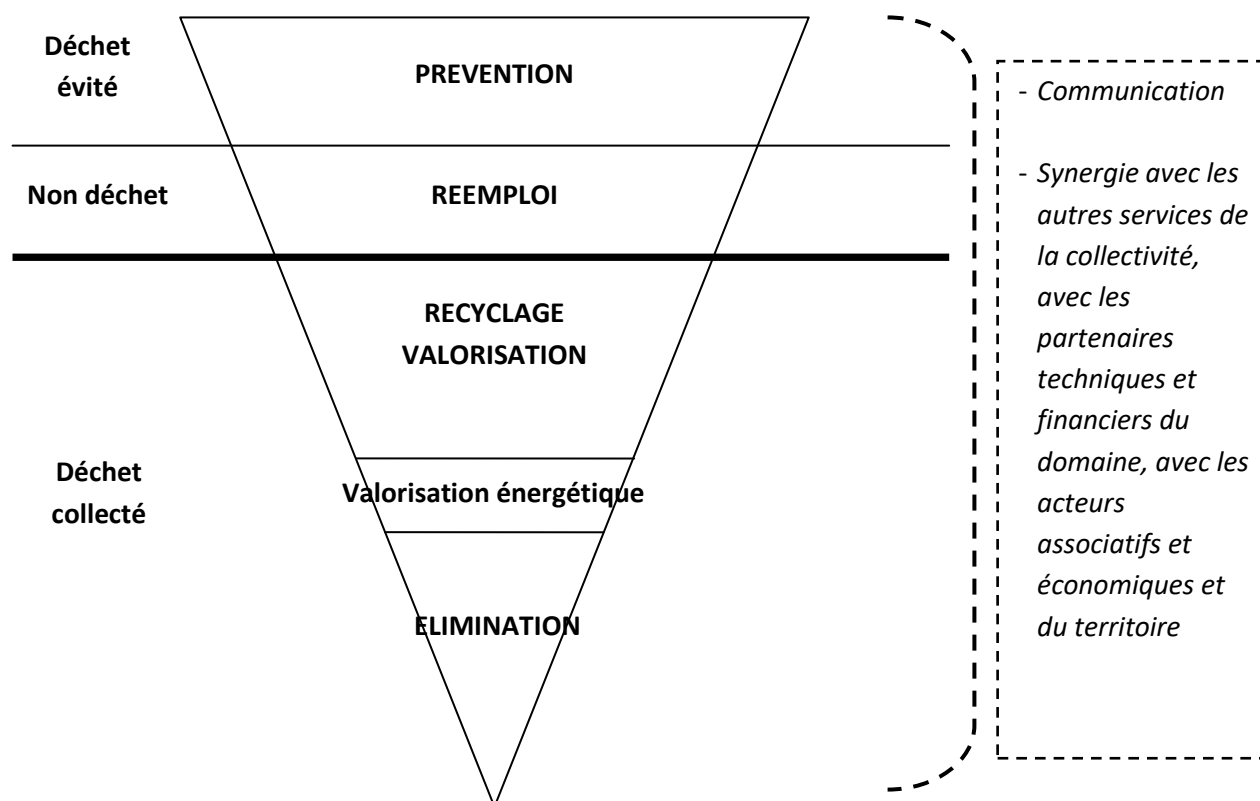
- OM : Ordures Ménagères
- PAP : Porte A Porte
- PR : Point de Regroupement
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- AV : Apport Volontaire
- DV : Déchets Verts

1.2 Compétences

La volonté du SICTOM est la continuité de sa démarche d'optimisation des collectes engagée depuis 2015, mais le service a également l'ambition d'une politique volontariste en matière de gestion des déchets sur le territoire, par le développement d'actions de prévention, de réduction, de réemploi et d'économie circulaire solidaire.

Le développement de ces circuits vertueux participe non seulement à l'atteinte des objectifs nationaux de la Loi de Transition Energétique (LTE), en répondant ainsi aux obligations réglementaires de la collectivité, mais ils concourent également à une dynamique sociale et économique sur le territoire.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, le SICTOM sollicitera une politique de communication efficace et une véritable synergie avec les services internes à la CCHB, avec les partenaires du domaine ainsi que les acteurs associatifs et économiques du territoire.



1.2.1 Répartition des compétences

La gestion des déchets est constituée de deux principales missions : la collecte et le traitement.

Ces deux missions sont réparties sur un ensemble d'acteurs selon les compétences et selon chaque type de déchets.

Pour les déchets sur le territoire de la CCHB, la répartition peut se traduire comme suit :

<i>Filières</i>	Ordures ménagères et assimilé	Collectes sélectives		Déchèteries
<i>Compétences</i>		Recyclables secs	Verre	
Prévention	SICTOM (en partenariat avec Valor Béarn)			
Collecte	SICTOM (régie)	SICTOM (régie)	SICTOM (prestation)	SICTOM (régie)
Transfert	VALOR BEARN (depuis le transfert de la compétence traitement en 2002)	VALOR BEARN depuis le transfert de la compétence traitement en 2002	SICTOM (prestation)	SICTOM (prestation)
Transport				ECO-ORGANISMES
Traitement (incinération, tri, recyclage, valorisation, élimination)			O-i Manufacturing (recycleur)	SICTOM (prestation) VALOR BEARN (transfert compétence) ECO-ORGANISMES
Communication	SICTOM (régie, prestation)			

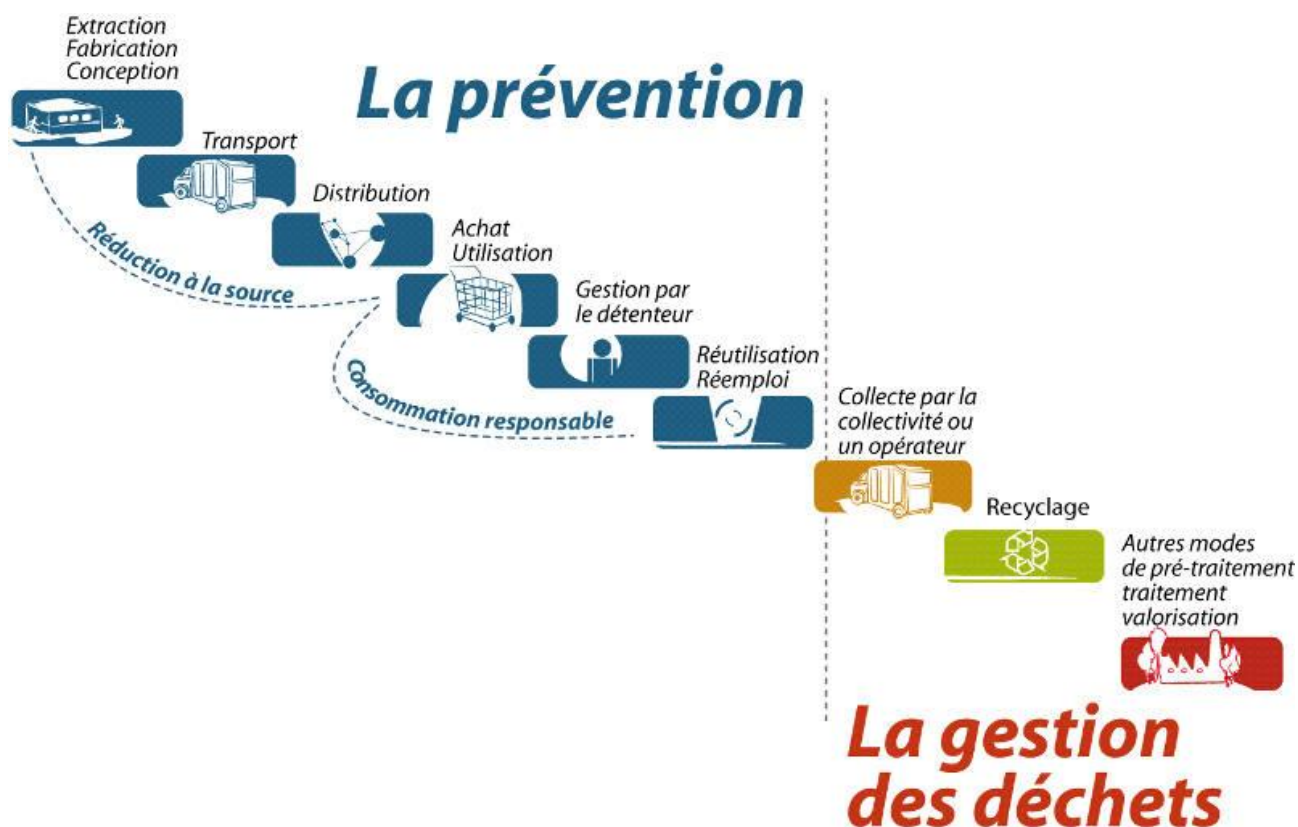
Chapitre 2 / La prévention des déchets

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions mises en œuvre pour permettre l'évitement des déchets à collecter et à traiter.

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets.

Les déchets évités représentent une économie pour le service de gestion des déchets et, au final, pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

Les collectivités ont la compétence et l'obligation de la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur leur territoire.



chiffres clés : (données nationales)	
déchets Kg/hab/an (hors gravats), sans PLPDMA	déchets Kg/hab/an (hors gravats), avec PLPDMA
514	364*

*potentiel évitable, selon données Ademe : 150 kg/hab/an

2.1 Indice de réduction des déchets

Le SICTOM n'a pas d'équipe dédiée à la prévention, comme dans certaines collectivités (de taille plus importante), mais il propose une politique de sensibilisation et de communication depuis 2002.

Des actions sont pilotées en interne et sont menées, en collaboration avec les partenaires du domaine et des acteurs du territoire.

Afin de répondre aux objectifs nationaux définis dans l'article L.541-1 du code de l'Environnement, à savoir « Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits [...] en 2020 par rapport à 2010 », le SICTOM a réalisé, en interne, un diagnostic pour son territoire.

Annexe 2 : Fiche diagnostic PLPDMA du SICTOM

<i>chiffres clés : (données SICTOM)</i>	
<i>déchets Kg/hab/an (hors gravats), en</i>	<i>déchets Kg/hab/an (hors gravats), en</i>
<i>2010</i>	<i>2019</i>
<i>504</i>	<i>497</i>

2.2 Description des actions et indicateurs associés

Les actions menées par le SICTOM depuis 2002 visent essentiellement la limitation des quantités à traiter (promotion du compostage individuel, promotion du réemploi...), la limitation des transports (création de plateformes d'accueil et de broyage des déchets verts destinés au compostage à la ferme), la préservation des ressources (promotion du tri et du recyclage, acquisition de matériels de pré-collecte et de collecte à base de plastique recyclé) et un bilan carbone convenable (choix d'options techniques réduisant la consommation de carburant pour nos matériels roulants).

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le compostage individuel

La mise à disposition gratuite de composteur individuel est l'action de prévention la plus ancienne du SICTOM. Son impact est difficile à mesurer, mais c'est l'outil concret que les usagers plébiscitent et associent le plus facilement à la prévention des déchets



Nombre de composteurs distribués																	
	2002	2003	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
320 l	750	345	240	270	175	415	350	151	200	150	225	150	150	220	150	150	4091
620 l	100	150	57	75	75	155	171	51	10	40	60	40	50	0	0	0	1034
820 l	5	5	2	0	0	0	10	0	0	10	11	5	0	0	0	0	48
TOTAL	855	500	299	345	250	570	531	202	210	200	296	195	200	220	150	150	5173

Taux dotation foyers individuels (base 14000) :

37,0%

Les actions engagées en 2019 :

Valor Béarn et 3 de ses collectivités adhérentes (dont la CCHB) proposent un programme ambitieux de prévention et de la valorisation des déchets verts, un programme appelé Naturavalor.

Ateliers « Naturavalor – Jardin Zéro Déchet »

Les Ateliers NaturaValor pour un Jardin Zéro Déchet se déroulent dans le cadre des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui visent à toujours augmenter la part de recyclage ou valorisation de nos déchets.

Cette action est proposée par La communauté de communes du Haut Béarn en partenariat avec Valor Béarn dans une nouvelle stratégie de gestion des déchets verts pour plus de recyclage, plus de valorisation.

Ces ateliers permettent aux usagers de porter un autre regard sur ces déchets qui sont en fait des ressources pour le jardinier afin qu'ils n'apportent plus systématiquement leur déchets verts en déchèterie.

Ces ateliers se dérouleront sur 3 ans de 2019 à 2021.

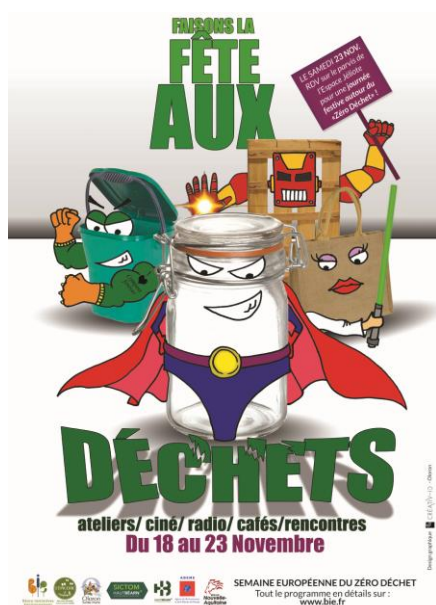


1^{ère} édition de « Faisons la fête aux déchets » dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

C'était la première édition sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Béarn de l'évènement « Faisons la fête aux déchets ». Des actions se déroulaient du 18 au 23 novembre. Trois interventions en classes ont permis aux élèves de Féas, Estialescq et Bidos de découvrir le compostage. Soit 69 élèves en tout. Quatre interventions ont permis aux élèves d'Estialescq, Asasp-Arros et au foyer de Bidos de découvrir l'écoconsommation. Sept intervenants étaient invités autour d'une table ronde Prévention des déchets et compostage sur les ondes de radio Oloron. Toute la journée de Samedi, neuf stands étaient proposés sur le village des acteurs, dont quatre ateliers participatifs. Dix personnes ont participé à un atelier « Tawashi » pour apprendre à faire ses éponges lavables et réutilisables. Cent cinquante participants sont venus faire la « Fête aux déchets » la journée du 23 novembre, de 10h à 18h. Trente ont partagé un repas "Zéro Déchet". Trente personnes ont débattu à la suite de la projection de « Trashed » au cinéma le Luxor. Tous les participants se sont vu offrir un kit Zéro Déchet. Quinze personnes ont échangé avec un guide composteur lors

d'un atelier "toilettes sèches et pratiques de compostage". Vingt-et-un jardiniers amateurs ont participé à l'atelier « Jardin Zéro Déchet » pour transformer les "déchets" du jardin en ressource ! Sur les réseaux sociaux les articles concernant la SERD ont touché 7525 personnes et généré 979 commentaires, partages ou clics.

Les partenaires de cette première édition étaient l'association Béarn Initiatives Environnement, l'ADEME, Avenir Zéro Déchet, Ateliers Bulles et Baumes - Laura Marquis, Aurélie Mazéris - Les jardins d'Aurélie, Betty de BeezDéco, La Mairie d'Oloron, L'association Roue Libre, Le cinéma Le Luxor, Le Collectif Oloron Doux, Le Potager du Futur, Le Relais, L'Epicerie & Compagnie, Mireille Mathieu-Grassl, IDRE, Radio Oloron, Région Nouvelle-Aquitaine, Sébastien Le Pioufle, Guide Composteur, Valérie Duval, Valor Béarn.



En 2020, le SICTOM poursuivra les actions engagées et développera celles proposées dans le cadre du plan d'actions du PLPDMA.

Le SICTOM pilotera les actions sur son territoire mais le programme sera coordonné et animé par Valor Béarn, syndicat mixte pour le traitement des déchets à l'échelle du Bassin Est des Pyrénées-Atlantiques.

Annexe 3 : Plan d'actions PLPDMA proposé suite au diagnostic

Chapitre 3 / La collecte des déchets : organisation

En 2019, le SICTOM comptait 39 agents permanents, dont 31 titulaires, 4 stagiaires, 3 contractuels et 1 agent mis à disposition par la CCHB pour assurer les missions d'accueil.

Selon les besoins du service, notamment pour les collectes en été, le SICTOM est également amené à recruter du personnel contractuel.

1978	1998	2001	2005	2016	2017	2019
Les collectes sont totalement gérées et réalisées par la ville d'OLORON, qui refacture au syndicat intercommunal	12,25 ETP dont 3 agents du SICTOM et 11 mis à disposition par la ville d'OLORON (lancement de la CS en PAV)	23,75 ETP 9 agents du SICTOM et 16 agents MAD par la ville d'OLORON (lancement d'un test de CS en PAP, en sac jaunes sur des quartiers pavillonnaire d'Oloron et de Bidos)	21,50 ETP 13 agents du SICTOM, 1 agent MAD par ville d'OLORON et 10 agents MAD par CCPO (extension de la CS en sac jaune sur 6 communes)	25,10 ETP 20 agents du SICTOM, 7 agents MAD par CCPO et 1 par la CC de Josbaig) (extension des consignes de tri des emballages, lancement de la CS des emb+pap, en bac jaune, sur 7 communes)	31,10 ETP 34 agents de la CCHB, dont 33 rattachés au SICTOM dont 1 de la CCHB (dissolution du SICTOM du Haut Béarn, fusion des intercommunalités)	37,10 ETP 40 agents de la CCHB, dont 39 rattachés au SICTOM dont 1 de la CCHB (extension de la CS des emballages + papiers en bac jaune, sur 26 communes supplémentaires)

ETP : Equivalent Temps Plein

La gouvernance du service de gestion des déchets est assurée par le conseil communautaire de la CCHB composé de 74 élus titulaires et 42 suppléants.

Le service fait partie du « Pôle Environnement et Technique », et est conduit par le Vice-Président délégué au pôle.

Il définit les orientations, les modalités de gestion du service et les investissements à réaliser, qui sont ensuite proposés au Bureau et au conseil communautaire de la CCHB.

<p>Direction Eric Maunas</p> <p>0,90 ETP</p>	<p>Vice-Président Commission « Déchets » Cheffe de Pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des orientations, des modalités de gestion du service et des investissements à réaliser - Proposition au Bureau et au conseil communautaire de la CCHB
<ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'études et montage de marchés - Suivi des équipements, des installations et du parc immobilier - Pilotage du Budget propre à la compétence - Gestion des projets de service - Appuis des autres activités du service 		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer et contrôler les collectes au quotidien des différents flux de déchets - Veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité durant les collectes - Assurer une gestion réactive aux demandes des usagers - Distribution et réparation des contenants - Entretien des PAV - Assure l'entretien et les petites réparations des BOM - Garantir la qualité d'accueil et du tri dans les déchèteries
<p>Collectes Jérôme Camalot</p> <p>33 ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectes de nuit <i>21 ETP</i> 6 chauffeurs permanents 12 agents de collecte permanents et 3 contractuels - Collectes de jour <i>5 ETP</i> 2 chauffeurs permanents 3 agents de collecte permanents - Déchèteries : Régie / Personnel <i>6 ETP ; 8 agents permanents</i> 		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et suivi des contrats, des décisions et des délibérations afférentes - Gestion et suivi des soutiens, des financements par les partenaires et éco-organismes - Analyser et faire évoluer les pratiques - Garantir la qualité d'accueil du service - Garantir le suivi des réclamations - Mission de relais RH - Gestion et suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du PLPDMA - Garantir la qualité de la communication interne et externe - Définir et assurer la mise en œuvre du plan de communication - Suivi de la qualité du tri des CS
<p>Administratif Marie-Colette Zarasoa</p> <p>2,40 ETP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil Christel Nadal <i>0,40 ETP</i> - Communication Yvan Boyé <i>1 ETP</i> - Déchèteries : Prestation / Filières REP 		<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et suivi du budget propre à la compétence - Suivi des marchés en lien avec les chargés des activités concernées - Gestion et suivi de la Redevance Spéciale
<p>Comptabilité Céline Osté</p> <p>0,80 ETP</p>		

3.1 Précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité.

Deux exemples : le tri à la maison et le point d'apport volontaire.

Dans ce dispositif, l'usager ainsi que ses pratiques et ses gestes quotidiens sont essentiels.

En effet, le citoyen est un acteur principal de la prévention et il constitue un maillon indispensable de la gestion des déchets. De ses pratiques dépendront les quantités évitées, la qualité de la collecte sélective et les tonnages de déchets à incinérer.

C'est pourquoi la collectivité propose d'accompagner les usagers et de faciliter leurs pratiques et gestes quotidiens en mettant à leur disposition des multiples outils de sensibilisation et d'information ainsi que divers équipements de précollecte.

Type déchets Equipements de pré-collecte	OM	Recyclables secs		Verre	assimilés		Fermentes -cibles
		Emb+papier	Gros carton		Emb+pap Gros carton	OM	
PAP	Capot V 140L, 240L, 340L	Capot J 140L, 240L, 340L, Sac J	/		Capot J 240L, 340L, 1000L Sac J	Capot V 240L, 340L, 1000L	
dont PR	Capot V 240L, 340L, 1000L	Capot J 240L, 340L, 1000L Sac J, Sac cabas	/				
PAV			benne en déchèterie	sac cabas 50L			
Compostage à domicile							Bio-seau

3.2 Population desservie

Type déchets Population desservie	OM	Recyclables secs		Verre Nb de PAV : 110
		Emballages+papiers	Gros carton	
PAP	32 418	32 418	/	/
dont PR	5 325	5 325	/	/
PAV	/	/	32 418	32 418

3.3 Equipements

Pour organiser les collectes sur son territoire, le SICTOM dispose également d'équipements roulants et d'installations, qui nécessitent régulièrement des mises aux normes ou des évolutions conformément aux évolutions réglementaires.

- Des matériels roulants :

Pour réaliser ses collectes en régie, le SICTOM utilise 6 bennes de 19T dont 2 bennes bi-compartmentées, 1 benne de 26T dont 1 bi-compartmentée, 1 petite benne de 10T et 2 micro bennes de 7,5T et 1 de 3,5T



6 BOM 19T 16m3
(2 Euro 6, 1 Euro 3)



2 BOM bi-compartmentées 19T 16m3 (2 Euro 4)



1 BOM 26T (Euro 5)
1 BOM 26T bi-compartmentée



1 mini benne 10T 5m3 (Euro 3)

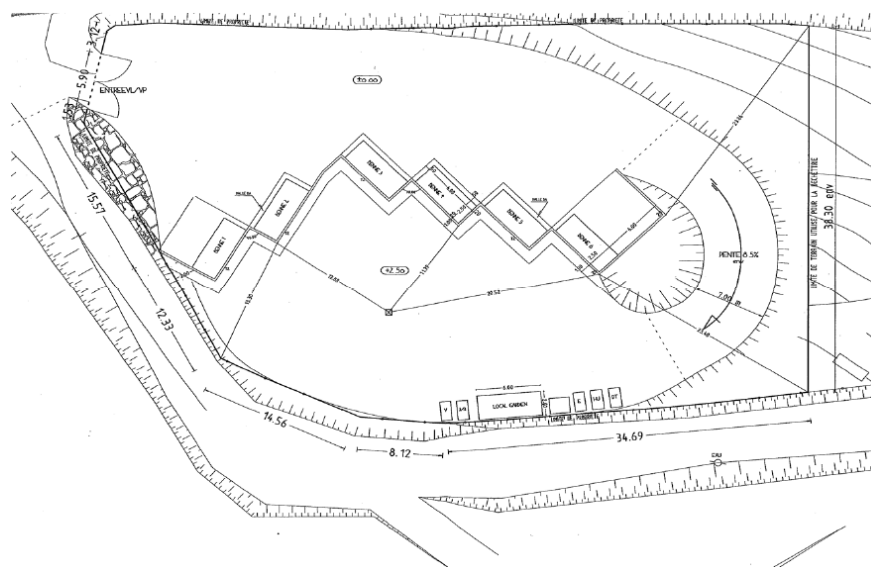


2 micro bennes 7,5T



1 micro benne 3,5T

- Des sites d'accueil pour les déchets non collectés en PAP
 - 8 déchèteries



Plan de la déchèterie de Lasseube

- 2 plateformes de broyage des déchets verts

La plateforme de broyage de déchets verts d'OLORON- Légugnon

Cette installation de 2900 m², créée en décembre 2004, accueille 24h/24 et 7j/7, grâce à un badge délivré sur demande, les déchets verts des mairies, déchèteries et professionnels.

Un pont-bascule automatisé quantifie les déchets entrants (facturation, traçabilité).

Les déchets verts sont broyés par un broyeur mobile puis utilisés par les filières :

- Co-Compostage des boues de la STEP d'Oloron
- Compostage à la ferme
- Ces composts sont réutilisés par des agriculteurs locaux



La plateforme de broyage de déchets verts de Josbaig (AREN)

Cet équipement de 1500 m², créé en janvier 2010, accueille les déchets verts de la déchèterie de Josbaig, à laquelle elle est contiguë.

La plateforme est accessible durant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Le traitement appliqué à ces déchets verts est le compostage à la ferme (prestation annuelle).

3.4 Organisation de la collecte en apport volontaire

	verre	DV	encombrants	gravats	textiles	déchets dangereux
Nb contenants disponibles	135	14	13	10	44	8
Type de contenant	colonne 4m2	benne en déchèterie			colonne 3m2	armoire en déchèterie
nb habitants desservi par contenant	240 hab	877 hab			736 hab	4 052 hab
<i>moyenne nationale</i>	250				1 450	

3.5 Organisation de la collecte en porte à porte

Depuis 2018, 3 zones ont été définies pour appliquer des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) différenciés validés par le conseil communautaire :

Zone 1, dite zone d'habitat denses :

Cette zone concerne les bourgs et les écarts comprenant plus de dix maisons situées sur des terrains attenants.

Elle concerne également les lieux où les usagers présentent leur bac individuel dans une limite maximum de 100 mètres entre leur limite de propriété et la voie de passage du véhicule, ainsi que les impasses disposant d'un point de regroupement.

Zone 2, dite zone d'habitat diffus :

Cette zone concerne les habitations qui ne relèvent ni de la zone 1 ni de la zone 3.

Zone 3, dite zone de stations :

Cette zone concerne les stations de la Pierre Saint Martin (PSM) et du Somport, qui présentent des spécificités entraînant des contraintes particulières pour le service (contraintes techniques d'accès, matériels spécifiques, saisonnalité...)

3.5.1 Spécification de la collecte

	OM	Recyclables secs		assimilés	
		Emballages+Papiers		OM	Emb+papiers +cartons
Nb contenants disponibles	12 000	9 900	450 000	760	720
Type de contenant	bac capot V	bac capot J	Sac J	bac capot V	bac capot J
Nb d'habitants desservis	32 418	27 093	5 325		

3.5.2 Seuils de collecte pour les producteurs professionnels

Extrait du Règlement de collecte du SICTOM :

« D'un point de vue légal, l'élimination des déchets non ménagers (à l'exception de la fraction assimilée) relève de la responsabilité exclusive de leur producteur ou détenteur.

Les déchets assimilables aux ordures ménagères sont des déchets de nature identique aux ordures ménagères (ou de toute nature dès qu'ils peuvent eu égard à leurs caractéristiques et leur volume, être éliminés dans les mêmes installations que les déchets ménagers), présentés à la collecte dans les mêmes conditions que ceux des ménages, et produits par :

- une activité professionnelle (industrie, commerce, artisanat, maisons de retraite, campings, hôtels, restaurants, cantine d'entreprise,...).
- Les établissements publics (crèches, écoles, collèges, lycées, abattoir, équipements sportifs et culturels ...)
- les services administratifs publics (communaux, intercommunaux, d'Etat) : mairies, hôpitaux, gendarmeries, ...
- des services techniques publics (communaux, intercommunaux, d'Etat) : nettoyage des espaces publics (squares, parcs, cimetières, halles, foires, marchés, lieux de manifestations publiques culturelles ou sportives,...), stations d'épuration ou de pompage, centres techniques,...

Cette énumération n'est pas limitative, et des matières non dénommées pourront être assimilées par la collectivité aux catégories spécifiées ci-dessus.

En fonction de la quantité de déchets produits, les établissements publics pourront être assujettis à la redevance spéciale.

Les déchets verts et les DIB produits par ces établissements ne sont pas collectés dans le cadre des collectes organisées par le SICTOM.

[...]

Sauf dérogation pour les services publics hospitaliers, le volume maximum hebdomadaire pouvant être collecté est de 5 000 litres par collecte, par flux et par redevable.

Si un producteur ne pouvait être satisfait du service de ramassage des ordures ménagères (fréquence de passage ou volume supérieur) il est de sa responsabilité de consulter un prestataire privé afin de s'assurer de la collecte et du traitement de ses déchets. »

3.5.3 Populations desservies

Zone 1, dite zone d'habitats dense	26 910	83%
Zone 2, dite zone d'habitats diffus	4 860	15%
Zone 3, dite zone de stations	650	2%

3.5.4 Fréquence de la collecte

	Zone 1 (habitat dense)	Zone 2 (habitat diffus)	Zone 3 (stations)
Période normale OM	C1	C1	C0,25
Recyclables secs	C0,5	C1	sur demande des techniciens
Assimilés OM	C1	C1	
Assimilés P/C	C1	C1	
Période estivale OM	C1	C2	C1 puis C2 en hiver
Recyclables secs	C0,5	C2	sur demande des techniciens
Assimilés OM	C1	C1	
Assimilés P/C	C1	C1	

3.6 Focus sur les déchèteries

Extrait du Règlement de collecte du SICTOM :

« La déchèterie est un service de proximité en apport volontaire qui accueille de manière périodique certains déchets apportés par les usagers, après un tri à la source en vue de leur traitement et valorisation.

La déchèterie est un dispositif complémentaire au système de collecte traditionnelle des ordures ménagères et assimilés qui ne peuvent être collectés dans le cadre de la collecte ordinaire en raison de leur nature, leur volume, leur dangerosité, leur quantité ou encore de leur poids.

La déchèterie a vocation à :

- évacuer les déchets non pris en charge par les collectes traditionnelles dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité,
- favoriser au maximum le recyclage et la valorisation des matériaux, dans les meilleures conditions techniques et économiques du moment, tout en préservant les ressources naturelles,
- limiter la pollution due aux dépôts sauvages et aux déchets ménagers spéciaux,
- sensibiliser l'ensemble de la population aux questions de respect de l'environnement,
- encourager la prévention des déchets par le réemploi de certains déchets en lien avec le programme local de prévention des déchets. »

3.6.1 Jours et heures d'ouverture

Après étude et analyse des fréquentations, des apports, des types de flux durant six mois, et afin de proposer des aménagements horaires qui sont plus adaptés, répondent mieux aux besoins des usagers autour de chaque site afin de répartir l'effectif correspondant du service, le conseil communautaire de la CCHB a validé les nouveaux horaires entrés en vigueur le 29 avril 2019.

Nouveaux horaires à partir du 29 avril 2019

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Téléphone
Oloron Lanneretonne	13h30 - 17h30	JOURNÉES CONTINUES 9h30 - 17h30					9h30-12h30	05 59 36 02 64
Aramits	14h-17h		9h-12h		14h-17h	14h-17h	05 59 34 67 97	
Aren			14h-18h			8h-12h	05 59 88 05 01	
Bedous		8h-12h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	9h30-12h30	05 59 34 58 04	
Escout Gabarn	14h-17h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	05 59 39 11 08	
Lasseube			8h-12h			14h-18h	05 59 04 22 97	
Ledeuix	10h-12h		14h-18h		14h-18h	14h-18h	05 59 36 08 24	
Oloron Soeix			14h-18h			9h-12h		



Un doute ? Une question sur le tri ?

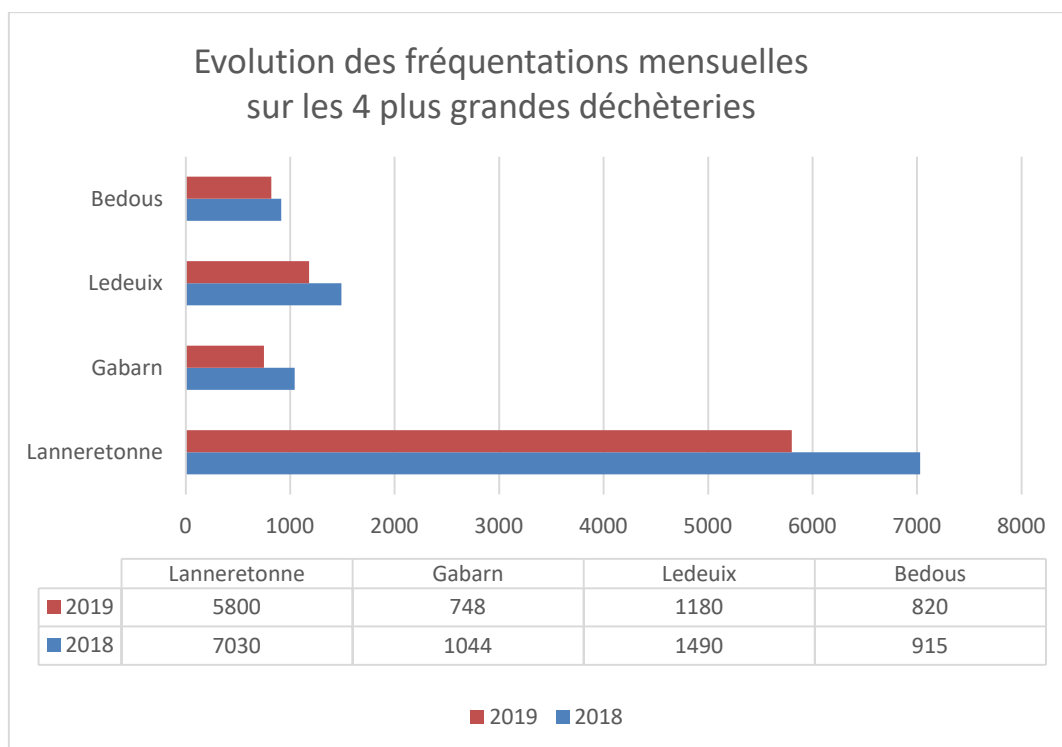
Contactez le Sictom au **05 59 39 55 10**

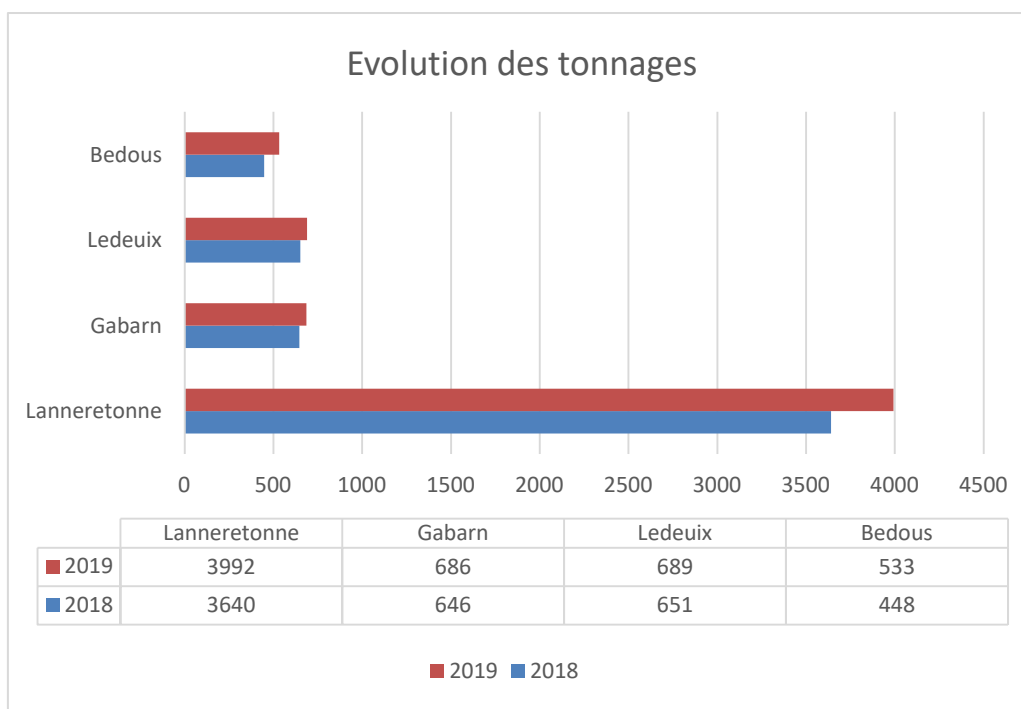


d'infos sur notre site Internet

www.sictom-hautbearn.com

3.6.2 Fréquentation des déchèteries





3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

Depuis une vingtaine d'années, le SICTOM a régulièrement adapté ses activités et ses services proposés aux usagers conformément aux évolutions réglementaires et au développement des filières de recyclage et de valorisation des déchets.

Parallèlement, les métiers, les matériels et les équipements liés au domaine n'ont cessé d'évoluer : plus techniques, plus normés, et nécessitant des connaissances plus importantes.

Dans les années à venir, le SICTOM poursuivra sa démarche d'optimisation, d'harmonisation des services engagée depuis 2015, et s'attachera à l'équilibre entre les enjeux réglementaires, économiques, sociaux et environnementaux pour son territoire.

Des évolutions seront donc étudiées et proposées, concernant les différents flux de déchets produits sur son territoire, concernant des équipements adaptés aux besoins, et pour former le personnel aux nouvelles exigences et dispositions.

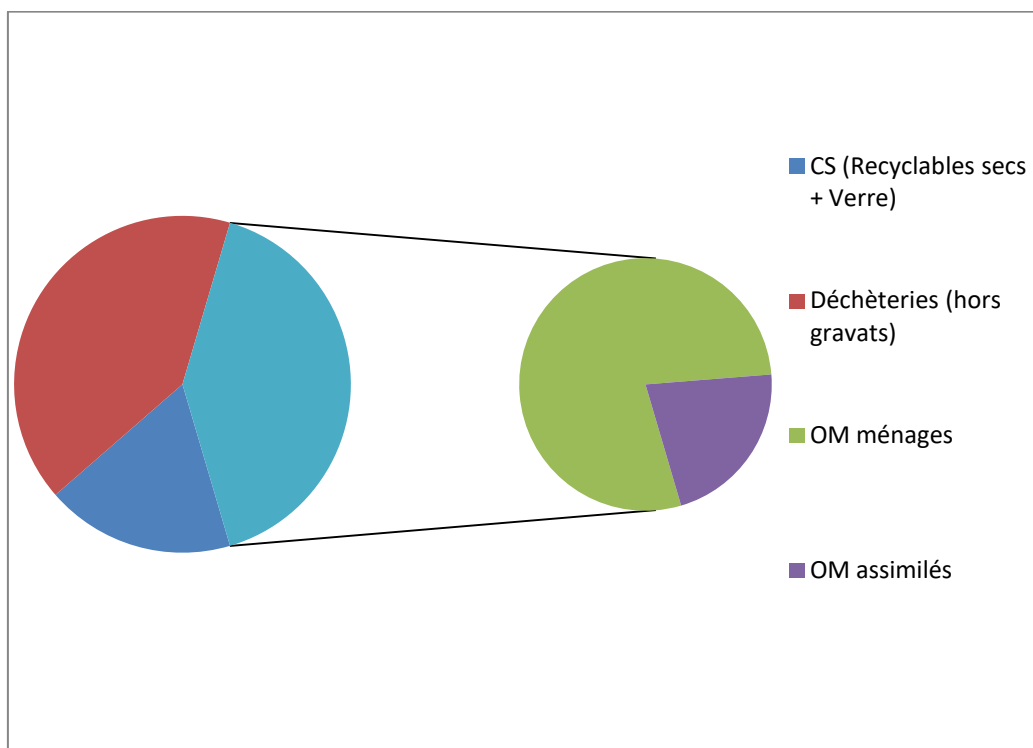
Chapitre 4 / La collecte des déchets : bilan

Depuis la mise en œuvre de la CS en 1998, le SICTOM n'a cessé de voir évoluer les tonnages collectés et parallèlement les tonnages d'OM baisser.

Cependant, cette augmentation des tonnes de CS s'est aussi accompagnée d'une évolution des erreurs de tri.

La réalisation régulière d'un bilan quantitatif et qualitatif permet au service d'analyser les données et de proposer les actions nécessaires à mener pour prévenir les refus, accompagner les bons gestes et faciliter les pratiques.

En 2019, le SICTOM a collecté 17 175 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors gravats).



CS (Recyclables secs + Verre)	3 118
Déchèteries (hors gravats)	7 036
OM des ménages	5 497
OM assimilés	1 524

<i>chiffres clés :</i>	
<i>déchets (hors gravats) Kg/hab/an (données SICTOM)</i>	<i>déchets (hors gravats) Kg/hab/an (données nationales)</i>
529	514

4.1 Déchets collectés et évolution des tonnages

	2019	Evolution 2019/2018	2018	Rappel 2017
OM (ménages+assimilés)	7 021	-2,42%	7 195	7 375
Recyclables secs (ménages+assimilés)	1 956	2,7%	1 904	1 804
Verre	1 162	9,42%	1 062	1 103
Total	10 139	-0,22%	10 161	10 282

Déchèteries

Déchets verts	3 255,86	5,8%	3 076,00	2 507,43
Gravats	1 842,23	7,4%	1 714,68	1 709,50
Encombrants	1 123,94	-10,7%	1 258,02	1 203,55
Meubles	833,86	10,9%	752,13	639,36
Bois	784,97	7,2%	732,13	667,28
Plâtre	213,10	-27,6%	269,14	218,98
Ferrailles	64,46	-32,6%	95,61	80,01
Cartons	273,37	-9,9%	303,54	282,37
D3E	155,70	-16,6%	186,80	101,50
Lampes	1,70	112,5%	0,80	1,29
DDS	103,01	18,3%	87,08	78,68
Textiles	205,40	6,6%	192,60	175,54
DASRI	0,20	-29,4%	0,29	0,21
Piles	4,99	12,1%	4,45	5,56
Huile minérale	15,57	-43,1%	27,36	27,73
Total	8 878,37	2,1%	8 700,63	7 698,99

4.2 Performance de collecte (Kg/hab/an)

	2019	Evolution 2019/2018	2018	Rappel 2017
OM	216,58	-2,9%	223,11	228,69
Recyclables secs	60,34	2,2%	59,04	55,94
Verre	35,84	8,8%	32,93	34,20
Déchets verts	100,43	5,9%	94,85	77,75
Gravats	56,83	7,5%	52,87	53,01
Encombrants	34,67	-10,6%	38,79	37,32
Meubles	25,72	10,9%	23,19	19,83
Bois	24,21	7,3%	22,58	20,69
Plâtre	6,57	-27,6%	8,30	6,79
Ferrailles	1,99	-32,6%	2,95	2,48
Cartons	8,43	-9,9%	9,36	8,76
D3E	4,80	-16,6%	5,76	3,15
Lampes	0,05	112,6%	0,02	0,04
DDS	3,18	18,3%	2,69	2,44
Textiles	6,34	6,7%	5,94	5,44
DASRI	0,01	-29,4%	0,01	0,01
Piles	0,15	12,2%	0,14	0,17
Huile minérale	0,48	-43,1%	0,84	0,86
Total	586,63	0,86	581,63	557,57
<i>Population</i>	<i>32 418</i>		<i>32 429</i>	<i>32 249</i>

Chapitre 5 / Le traitement des déchets : organisation

Pour traiter ses déchets, le SICTOM dispose de

- deux installations gérées en régie : ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)
- six installations gérées par Valor Béarn, syndicat mixte de traitement du Bassin Est, à qui la CCHB a transféré la compétence traitement
- de l'ensemble des filières gérées par les éco-organismes, avec lesquels la CCHB a conventionné

Compétence exercée par le SICTOM	Compétence exercée par Valor Béarn	Compétence exercée par les Eco-organismes
<ul style="list-style-type: none"> - prévention - pré-collecte - collecte 	<ul style="list-style-type: none"> - transfert/transport - tri - incinération - mise en CET - valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - recyclage - valorisation - soutiens techniques et financiers des collectes

Les installations gérées par le SICTOM

L'ISDI d'Oloron-Soeix

Ce site, exploité en régie, accueille les déchets inertes des déchetteries et des professionnels du lundi au vendredi de 15h30 à 17h30.

Un pont-bascule quantifie les apports.

Le site comportait une zone d'alvéoles à amiante-ciment réservées aux apports liés aux orages de grêle de juillet 2003, 2004 et 2009 **fermée le 1/07/2012**.

Ces dernières années, l'ISDI était l'un des rares sites agréés pour le traitement des déchets inertes et accueillant les apports de nombreux professionnels hors SICTOM.

La baisse des tonnages par les professionnels, déjà constatée en 2018 et s'expliquant par l'émergence de filières « gravats » sur l'agglomération paloise, s'est poursuivie en 2019.

L'ISDI de Bedous

Ce site, exploité par un prestataire privé pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe (CCVA) jusqu'au 31/12/2016, est géré en régie depuis le 01/01/2017 et accueille, en plus des gravats des ménages, les déchets inertes des professionnels durant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Le site ne dispose pas de pont bascule.

Les volumes apportés sont estimés et font l'objet d'une déclaration annuelle.

Le SICTOM a décidé de mener une étude sur la gestion des déchets inertes qui permettra d'évaluer le gisement des déchets à traiter pour les 15 ans à venir et déterminera les moyens de traitement à mettre en œuvre sur le territoire. L'objectif sera de valoriser au mieux ces déchets.

Pour cela, le SICTOM de la CCHB a été retenu dans le cadre d'un appel à projet POCTEFA en partenariat avec le territoire transfrontalier espagnol de Navarre.

Les installations gérées par Valor Béarn

Créé depuis 2001, le syndicat mixte est constitué de 265 communes et de 6 communautés de communes, représentés par des élus désignés par chaque conseil communautaire au sein du conseil syndical (4 pour la CCHB).

Pour assurer ses missions, Valor Béarn dispose des équipements suivants :

- l'usine d'incinération de Lescar
- l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Précilhon
- le centre de transfert sur le site de l'ISDND de Précilhon
- le centre de tri de Sévignacq
- les plates-formes de compostage de Lescar, Serres-Castet et Soumoulou
- plusieurs quais de transfert (dont Précilhon)

L'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Lescar

Les ordures ménagères produites sur le territoire de la CCHB y sont incinérées depuis juillet 2002. L'équipement est conforme à la réglementation en matière de rejets atmosphériques (mise aux normes en 2006).



L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Précilhon

L'ISDND traite les « encombrants » des déchèteries et les déchets industriels banals des entreprises. L'installation a été mise en service le 17 février 2005. Les rejets sont traités.

Le quai de transfert de Précilhon



En raison de l'éloignement des installations de traitement et de tri, les ordures ménagères ainsi que les emballages-papiers du territoire de la CCHB transitent par le centre de transfert de Précilhon.

Les ordures ménagères sont dirigées vers l'incinérateur de Lescar et les déchets recyclables issus des collectes sélectives partent au centre de tri de Sévignacq.

Les coûts des transports sont mutualisés via un tarif unique.

Le centre de tri des déchets recyclables de Sévignacq-Thèze

Le centre de tri de Sévignacq trie les déchets recyclables collectés par le SICTOM (hors verre). Les déchets triés sont dirigés vers les filières de recyclage.

Les refus sont incinérés à l'incinérateur de Lescar.

Un nouveau process mis en route fin 2015 et équipé d'un trieur optique a permis aux collectivités, dont la CCHB, de proposer à ses habitants l'extension des consignes de tri des emballages depuis le 1er janvier 2016.



5.1 Nature des traitements et des valorisations

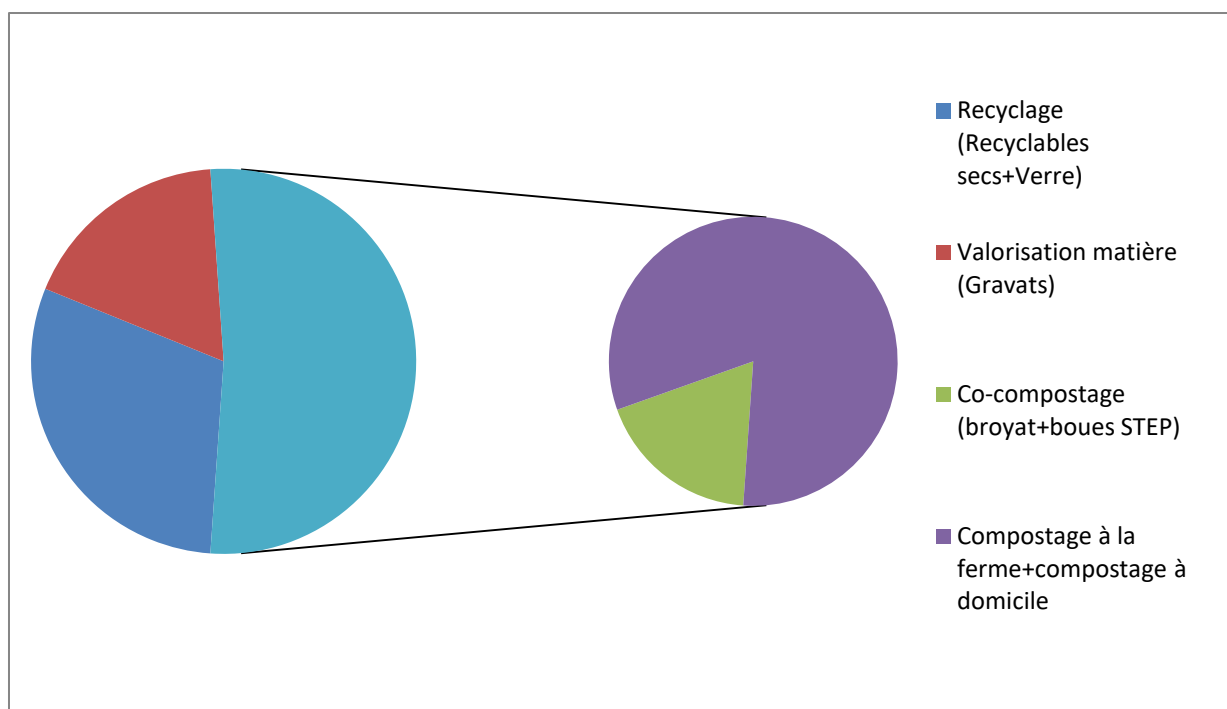
	Valor Béarn					Eco-organismes	SICTOM	Filières
	transfert transport	tri	incinération, valorisation énergétique	mise en CET	valorisation	Filières de recyclage	ISDI	valorisation
OM	X		X					
Recyclables secs	X	X				X		
Verre		X				X		
Déchets verts					X			
Gravats							X	
Encombrants				X				
Meubles						X		
Bois								X
Ferrailles								X
Cartons						X		X
D3E						X		
DDS						X		
Textiles						X		
DASRI						X		
Piles						X		
Huile minérale								X

Chapitre 6 / Le traitement des déchets : bilan

6.1 Capacités et tonnages traités / an

	unité de traitement	capacité (T)	traités en 2019 (T)	
			par unité traitement	dont part SICTOM
OM	UTOM de Lescar	85 000	79 800	7 021
Recyclables secs	Centre de tri de Sévignacq-Thèze	24 000	-	1 956
Cartons	Centre de tri ANCHEN ENVIRONNEMENT	10 000	2 500	273
Déchets verts	Plateforme de broyage Oloron-Légugnon/Aren	-	4 992	4 992
Encombrants	ISDND de Précilhon	35 000	-	1 124
Gravats	ISDI d'Oloron-Soeix et de Bedous	7 000	2 682	2 682

6.1.1 Taux global de recyclage et de valorisation matière du SICTOM



6.1.2 Evolution des tonnages recyclés, valorisés

	2019		évolution 2019/2018	2018	
	tonnages	%		tonnages	%
Recyclage (Recyclables secs+Verre)	3 118	16,4	5,1%	2 966	15,7
Valorisation organique (compostage : co-compostage+ferme+domicile)	5 159	27,1	8,3%	4 763	25,3
Valorisation matière (Gravats)	1 842	9,7	7,4%	1 715	9,1
Total	10 119	53,2	7,2%	9 444	50,1
<i>Tonnage total OM+CS+Déchèteries</i>	<i>19 017</i>			<i>18 862</i>	

6.1.3 Performance de valorisation globale

La Loi de Transition Energétique et de Croissance Verte (LTECV) a des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets :

- réduire de 10% les déchets ménagers traités (2020)
- réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage (2025)
- porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025)
- recycler 70% des déchets du BTP (2020)

A l'exception des déchets du BTP, qui ne font pas partie de son périmètre de compétence, le SICTOM doit donc s'assurer, par ses actions, d'atteindre les objectifs définis par la LTECV.

	objectif 2020		2019	Rappel 2010
	évolution 2020/2010	tonnes	tonnes	tonnes
Traitement par incinération (OM)	-8,4%	6 750	7 021	7 367
Stockage (encombrants)	-25,4%	1 024	1 124	1 373
s/total 1	-11,1%	7 774	8 145	8 740
Valorisation organique (compostage : co-compostage+ferme+domicile)	9,22%	4 800	4 715	4 395
Recyclage (Recyclables secs+Verre)	28,3%	3 280	3 118	2 557
s/total 2	16,2%	8 080	7 833	6 952
TOTAL		15 854	13 721	15 692

Taux des tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique : 50,9%

6.2 Refus de tri

Un refus de tri est un déchet, un objet, non conforme au cahier des charges des filières de recyclage, et par conséquent aux consignes à respecter par le centre de tri, car ce refus rend impropre le recyclage des flux.

Cette erreur de tri à la source, par l'usager, génère des coûts supplémentaires de transfert/transport, de tri et de traitement par incinération.

En 2019, ces surcoûts ont représenté 88 965 euros pour le SICTOM.

	2019	2018	évolution 2019/2018	rappel 2017
Erreurs de tri (T)	457,1	411,4	11,11%	350,4
<i>recyclables secs</i>	1 956	1 904		1 804
<i>taux de refus 1</i>	23,08%	21,6%		19,4%
Recyclables secs+Verre	3 118	2 966	5,12%	2 907
Taux de refus 2	14,48%	13,87%		12,05%

Bilan financier d'une tonne de refus

	dans la collecte sélective (sac ou bac jaune)	directement dans les OM (sac noir)
Transport 1 (vers centre de tri)	19	19
Tri	178	0
Transport 2 (vers l'incinérateur)	19	0
Traitement par incinération	152	152
Total	368	171

L'erreur de tri engendre donc un surcoût de 197€/Tonne

En 2020 et pour les années à venir, un des objectifs du SICTOM reste l'amélioration de la qualité du tri, pour baisser ainsi les tonnages de refus, tout en encourageant les gestes de tri pour augmenter les tonnages de collecte sélective.



6.3 Résidus du traitement

Les résidus de l'incinération sont appelés les mâchefers, à partir desquels sont extraits de l'acier et de l'aluminium, qui seront vendus par Valor Béarn pour le compte des collectivités membres.

Une fois ces extractions effectuées, les mâchefers peuvent également être vendus pour diverses utilisations (sous couche de routes, de parkings...).

Les mâchefers représentent donc des ressources financières potentielles pour les collectivités, à condition que leur qualité ainsi que celle de l'acier et de l'aluminium extraits répondent aux exigences des cahiers des charges des repreneurs.

Chapitre 7 / Impact environnemental et sanitaire

Malgré l'impact financier que les mesures et les choix adoptés peuvent représenter, le SICTOM, conformément à la réglementation, est soucieux de l'impact environnemental et sanitaire liés à ses activités.

C'est notamment pour ses raisons que le service a engagé la démarche d'optimisation depuis 2015 et opté pour des outils techniques et performants, adaptés à ses besoins (gps, bennes bi-compartmentées...).

7.1 Exemples d'indicateurs

Approche du bilan carbone des collectes du SICTOM

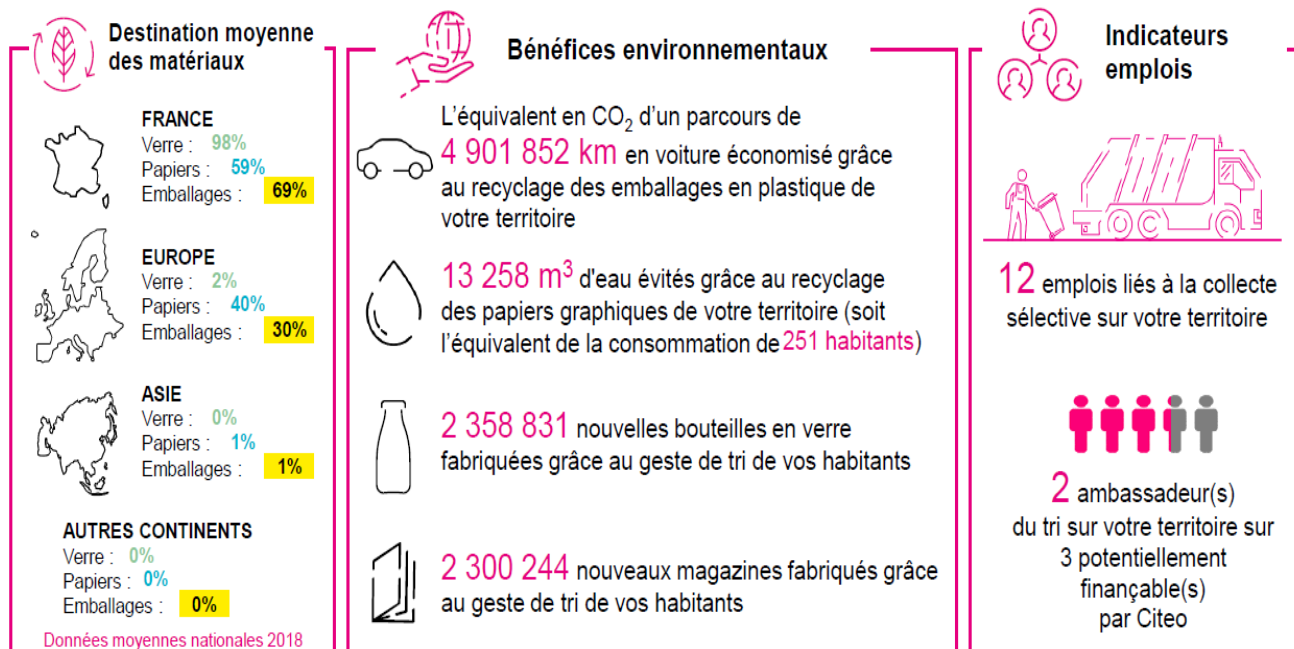
	Habitants	Tonnages collectés	Ratio par habitant kg/hab/an	Carburant consommé (litres)	Distance parcourue (km) (*)	Ratio efficacité collecte (kg/km)	Consommation (l/100km)
2017	32 249	7 375	228,69	80 046	121 300	60,80	65,99
2018	32 429	7 195	221,87	100 189	135 000	53,30	74,21
2019	32 418	7 021	216,58	96 404	132 000	53,19	73,03

Gasoil consommé (litres)	Rejet CO2 kg/litre de gasoil	Total CO2 (tonnes)
96 404	2,7	260,29

Extrait des fiches Eco-repères de Citeo (année de référence 2018)

LES CHIFFRES DÉTAILLÉS DE VOTRE COLLECTE SÉLECTIVE

Votre contribution à l'économie circulaire :



Chapitre 8 / L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Les évolutions réglementaires ainsi que le développement de nouvelles filières de traitement et de valorisation permettent continuellement de voir émerger des nouveaux métiers dans le domaine, mais des métiers qui exigent de plus en plus de technicité et de connaissances.

Par conséquent, les métiers existants nécessitent régulièrement des formations de mise à jour des connaissances.

8.1 Emplois dans le secteur des déchets sur le territoire

On retrouve principalement sept métiers au sein du SICTOM :

	missions principales	compétences requises, connaissances nécessaires	spécificités, contraintes du métier
Agent de collecte (ripeur)	-collecter les déchets ménagers et assimilés (OM, recyclables secs...) dans le respect des consignes de sécurité et des consignes de tri -signaler les dysfonctionnements -participer aux formations de mise à jour nécessaires (sécurité, consignes de tri, connaissances techniques...)	connaissance du domaine et de l'organisation du service ; maîtrise des consignes de sécurité ; connaissance des circuits ; maîtrise des consignes de tri ; connaissances des services proposés, des modalités ;	-travail extérieur par tout temps -gestes répétitifs -technicité liée aux équipements des nouvelles BOM -danger lié à la circulation routière
Chauffeur de BOM (Benne à Ordures Ménagères)	-conduire la benne de collecte dans le respect des consignes de sécurité routière -s'assurer de l'utilisation des EPI par son équipage -effectuer les entretiens basiques sur le véhicule - signaler les dysfonctionnements -participer aux formations de mise à jour nécessaires (conduite, sécurité, connaissances techniques...)	maitrise des matériels roulants utilisés et des outils afférents ; maitrise des circuits de tournées ; maitrise des consignes de sécurité ; maitrise de la sécurité routière ; connaissance du domaine et de l'organisation du service ; connaissance des services proposés, des modalités	-technicité liée à la conduite des nouvelles BOM -attention permanente durant la conduite -danger lié à la circulation routière
Agent de déchèterie	-accueillir et orienter les usagers dans le respect des règles de sécurité et des consignes de tri -demander et suivre les enlèvements des flux de déchets -signaler les dysfonctionnements -participer aux formations de mise à jour nécessaires (sécurité, consignes de tri, connaissances techniques...)	maitrise des consignes de sécurité ; maitrise des consignes de tri ; connaissance du domaine et de l'organisation du service ; capacité relationnelle ;	-technicité liée aux cahiers des charges de plus en plus exigeants des filières de traitement -danger lié aux déchets accueillis
Agent d'accueil, standardiste	-accueillir physiquement et au téléphone les usagers -informer, orienter -enregistrer et suivre les réclamations -signaler les dysfonctionnements -participer aux formations de mise à jour nécessaires (consignes de tri, connaissances techniques et administratives...)	connaissance des services et équipements proposés, des modalités de collecte, de l'organisation du service ; capacité d'adaptation ; capacité relationnelle	-interface entre l'utilisateur, le public et la collectivité -bonne présentation -qualité relationnelle

Chargé de communication	<ul style="list-style-type: none"> -réaliser, mettre en œuvre et suivre le plan de communication du service -mettre en place et suivre les actions -réaliser ou faire réaliser les outils nécessaires -répondre aux réclamations des hab. en lien avec les autres agents -constituer un tissu relationnel avec les relais sur le territoire -réaliser des bilans et proposer des évolutions -rendre compte à la hiérarchie -participer aux formations de mise à jour nécessaires (sécurité, techniques de comm et administratives, utilisation de nouveaux outils ou logiciels de comm...) 	<p>maitrise des outils d'information et de communication ; connaissance du domaine et de l'organisation du service ; maitrise des services et équipements proposés ; grande capacité relationnelle ; capacité d'adaptation ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - maintien et entretien de liens internes : avec les agents, avec les élus, avec les autres services de la collectivité et avec les communes membres -maintien et entretien de liens externes : avec les usagers, avec les partenaires, avec les acteurs associatifs et professionnels du territoire
Agent administratif	<ul style="list-style-type: none"> -gérer et suivre les contrats et conventions avec les partenaires techniques et financiers -remplir les déclarations nécessaires -instruire les dossiers de demande de financement -gérer et suivre la comptabilité analytique -gérer et suivre les bons de commande et les factures -gérer et suivre les titres -réaliser des bilans et des rapports d'activité -étudier et proposer des évolutions -rendre compte à la hiérarchie -participer aux formations de mise à jour nécessaires (sécurité, réglementation, techniques administratives, utilisation de nouveaux outils ou logiciels administratifs...) 	<p>maitrise du domaine et de l'environnement de la Fonction Publique territoriale ; maitrise de la réglementation et des outils afférents aux missions exercées ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> -mise à jour régulière de la réglementation et des techniques liés aux missions exercées
Technicien	<ul style="list-style-type: none"> -gérer, suivre et optimiser les tournées de collecte en régie -gérer le personnel de régie -gérer et suivre l'acquisition de matériels -instruire et suivre les dossiers de marchés -gérer les installations en régie -gérer et suivre le budget -étudier et proposer les évolutions de service -rendre compte à la hiérarchie -participer aux formations de mise à jour nécessaires (sécurité, réglementation, utilisation de nouveaux outils ou logiciels de gestion...) 	<p>maitrise de la réglementation et du domaine ; connaissance de l'environnement de la FP ; maitrise des outils utilisés dans le cadre des activités du service ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> -interface entre la direction de la collectivité, les élus et le service -mise à jour régulière de la réglementation et des techniques liés au domaine

8.2 Indicateurs liés aux accidents

Le SICTOM porte une attention particulière aux conditions de travail des agents et propose annuellement des actions de formations et l'acquisition d'équipements adaptés pour leur sécurité.

Il avait procédé à un diagnostic lors de l'établissement de son document unique et s'attache désormais à analyser les données sociales de la CCHB afin de pouvoir évaluer les besoins des agents du service.

Extrait du Rapport d'Activités 2019 de la CCHB :

« En matière de développement des compétences et de formation:

Pour atteindre ses objectifs, la collectivité continue à favoriser la formation professionnelle tout au long de la vie en développant les parcours professionnels, la mobilité interne ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants.

En 2019, en matière de formation, on retiendra la réalisation de formation exclusivement réservées aux agents de la collectivité et dont ont pu bénéficier les services du SICTOM et de la Petite Enfance, ainsi qu'un nouveau règlement de formation voté par le conseil communautaire du 7 novembre 2019.

En ce qui concerne le suivi des conditions d'hygiène et sécurité :

La Direction des ressources humaines a tenu 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des Conditions de travail sur ces thématiques et permis l'organisation de 9 visites sur site par une délégation du CHSCT constituée de membres élus du conseil communautaire et de représentants du Personnel. »

Chapitre 9 / La concertation et la gouvernance

Depuis la mise en œuvre de la CS sur son territoire en 1998, le SICTOM se dote de moyens matériels mais affecte également des moyens humains pour traduire sa volonté de favoriser la transparence et la concertation.

En plus du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, de nombreuses actions et outils sont réalisés chaque année.

1998	1999	2000	2002	2008	2015	2016	2017	2018
Acquisition de totems d'information pour chaque site de PAV	Recrutement d'une chargée de communication et de 3 ADT	Mise en place d'animations scolaires, expositions, réunions publiques...	Constitution d'une brigade d'élus relais (1 par commune)	Campagne d'affichage et sacs cabas à l'occasion des 30ans du SICTOM	Recrutement d'un chargé de communication	Guides du tri relatif à l'extension des consignes de tri, memo tri	Accroches bac, flyers...	Documents spécifiques au lancement de la CS des emb+pap au PAP sur les communes de la vallée d'Aspe (harmonisation des services)
Edition de guides du tri, memo tri pour chaque foyer								

9.1 Moyens d'information et de concertation

L'ensemble des moyens d'information et de concertation du SICTOM sont définis annuellement, afin notamment d'accompagner les évolutions de service arrêtées.

Les moyens, les actions et les outils retenus sont proposés dans un plan concerté avec les autres services, et ils sont ensuite proposés pour validation aux élus.

Ils doivent être adaptés aux publics concernés et font régulièrement l'objet d'évaluation et de mise à jour.

En 2019, des actions de différente nature ont été mises en place :

- Action Préventive: toute action qui vise la réduction des déchets, l'évitement du déchet, ...
- Action d'Entretien: rappel des consignes, rappel des enjeux, focus sur une thématique, ...
- Action Corrective: toute communication ciblée à partir d'un défaut, d'une erreur de tri, ...
- Action informative: communication qui accompagne une évolution, un nouveau service, ...

Evolutions de service

En 2019, les actions de communications ont particulièrement accompagné les évolutions de service :

- Nouveaux horaires en déchèteries : réalisation et impression de 6500 exemplaires d'une plaquette « déchèteries ».
- Nouvelles modalités de collectes : réalisation et impression de 6500 exemplaires d'une plaquette « Nouveau calendrier de collecte »
- réalisation et impression de 15 000 exemplaires du mémo-tri pour distribution simultané avec les bacs jaunes.

Animation du réseau d'élus relais

Chaque année le service propose de réunir les « élus relais » du territoire. Un élu relais n'a pas besoin d'être un "spécialiste" des déchets, il est simplement sensible aux enjeux environnementaux et économiques de la collecte sélective. Il bénéficie d'une formation d'une journée par le SICTOM, intégrant la visite des lieux de traitements des déchets (Incinérateur et Centre de tri). Il participe à une réunion par secteur et par an. Il reçoit des informations sur les performances de sa commune. Il est le relais privilégié du SICTOM sur sa commune pour toutes questions ou actions relatives au tri sélectif et à la prévention des déchets (compostage individuel, ...).

Les « Rendez-vous du tri en Haut-Béarn » se sont déroulés les 4, 13, 18 et 25 mars 2019 à Aramits, Oloron, St-Goin et Bedous. Près de 70% des communes étaient représentées lors de ces rencontres où les performances de tri de chaque commune sont présentées.

Animations scolaires

Le service propose une prestation de l'association Béarn Initiatives Environnement pour quatre classes du territoire. L'intervention en classe se déroule en cinq séances de deux heures :

- De la notion de déchet au tri sélectif ;
- Du tri sélectif au recyclage ;
- La prévention des déchets d'équipement électriques et électroniques ;
- Le compost et gaspillage alimentaire ;
- Finalité du projet au choix (réaliser une émission de radio, relooking d'une colonne à verre, créa'écup, fabrication d'une serre en bouteille plastique, mobilier en carton, etc.

Les classes bénéficient aussi d'une journée de visite des sites de traitement de Valor Béarn y compris le transport en bus. En 2019 les classes bénéficiaires de ce projet étaient Estialescq, Lanne en Barétous, Asasp-Arros, Bidos.

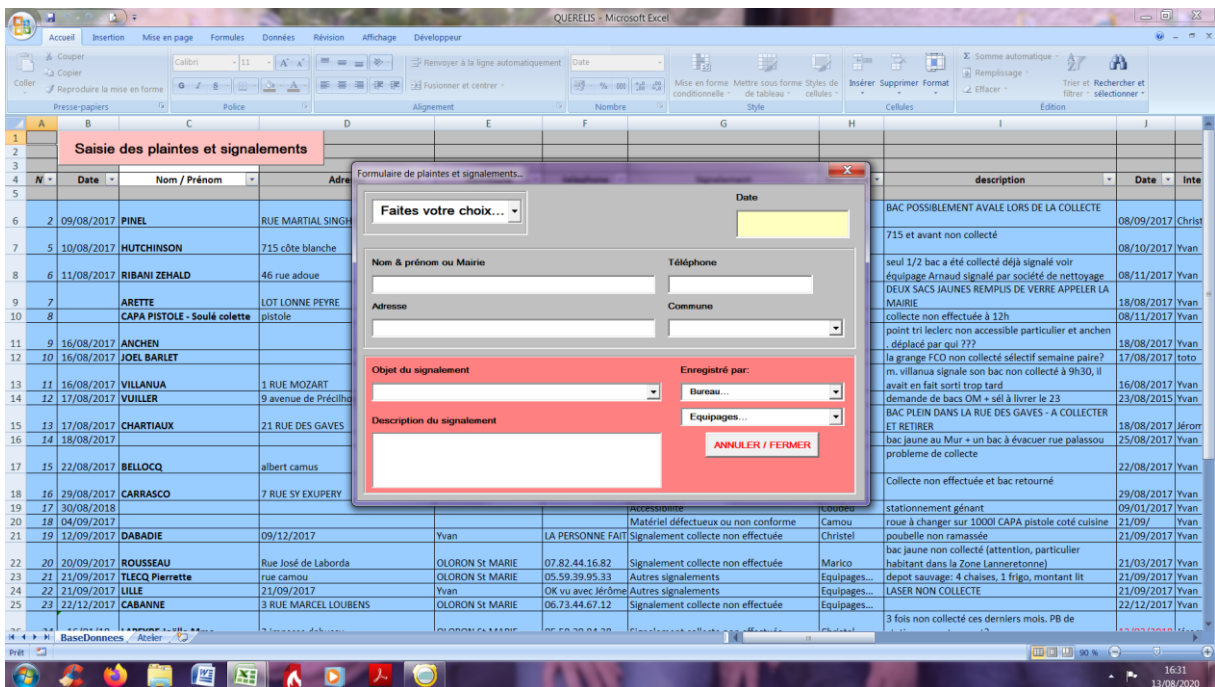


En 2019 les autres actions phares de communication étaient la réalisation de panneaux signalétique des bennes, la réalisation de panneaux d'accueil en déchèteries, l'animation d'une page Facebook, du site Internet, et l'organisation de points presse pour les nouvelles modalités de collectes notamment.

9.2 Suivi des réclamations

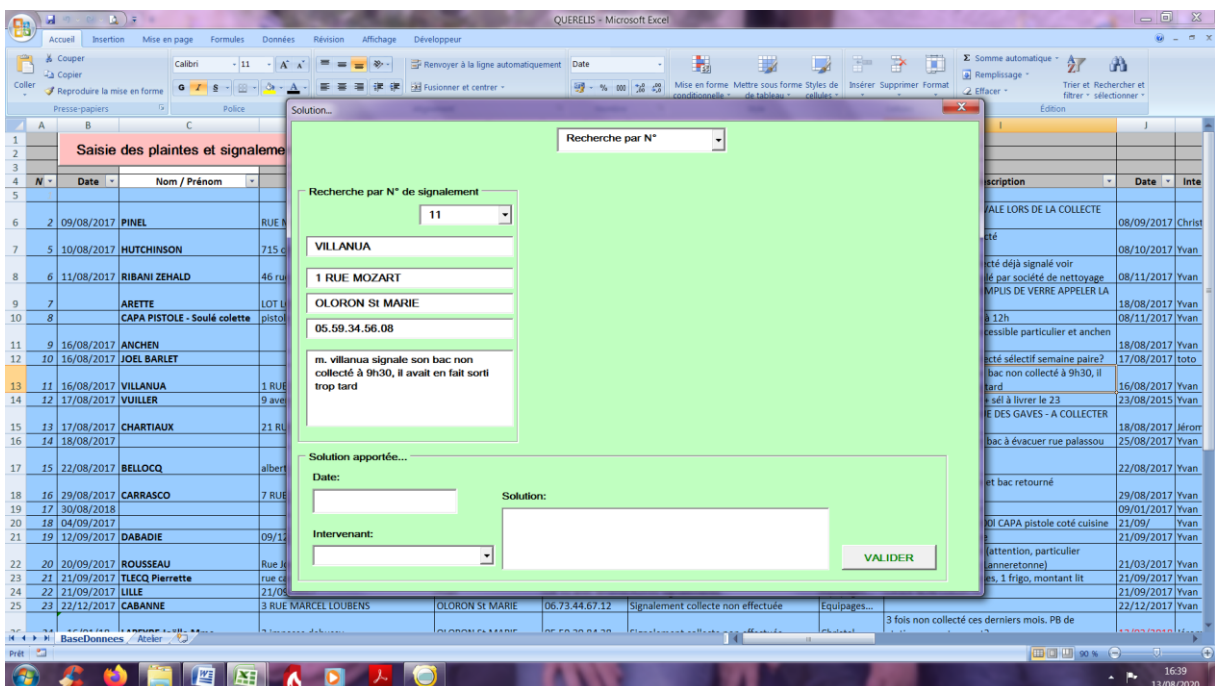
Depuis 2017, le SICTOM a mis en place un fichier interne de gestion et de suivi des réclamations issues non seulement des usagers mais également des agents et des communes membres de la CCHB.

Ce suivi permet de rendre compte auprès des élus et des agents concernés, et de montrer les suites données. Cela permet aussi au service d'évaluer, en partie, la qualité de ses services et leur appréciation par les usagers.



The screenshot shows a Microsoft Excel spreadsheet titled 'Saisie des plaintes et signalements'. The spreadsheet has columns for 'Date', 'Nom / Prénom', 'Adresse', 'description', 'Date', and 'Inté'. A dialog box titled 'Formulaire de plaintes et signalements' is open, allowing for the entry of complaint details. The dialog box includes fields for 'Faites votre choix...', 'Date', 'Nom & prénom ou Mairie', 'Téléphone', 'Adresse', 'Commune', 'Objet du signalement', 'Enregistré par', 'Bureau...', 'Equipages...', and 'Description du signalement'. There are also 'ANNULER / FERMER' buttons.

Date	Nom / Prénom	Adresse	description	Date	Inté
09/08/2017	PINEL	RUE MARTIAL SINGH	BAC POSSIBLEMENT AVALE LORS DE LA COLLECTE	08/09/2017	Christel
10/08/2017	HUTCHINSON	715 côte blanche	715 et avant non collecté	08/10/2017	Yvan
11/08/2017	RIBANI ZEHALD	46 rue adoue	seul 1/2 bac a été collecté déjà signalé voir	08/11/2017	Yvan
16/08/2017	ARETTE	LOT LONNE PEYRE	équipage Arnaud signalé par société de nettoyage	18/08/2017	Yvan
16/08/2017	CAPA PISTOLE - Soulé colette	pistolet	DEUX SACS JAUNES REMPLIS DE VERRE APPELER LA MAIRIE	18/08/2017	Yvan
16/08/2017	ANCHEN		collecte non effectuée à 12h	08/11/2017	Yvan
16/08/2017	JOEL BARLET		point tri leclerc non accessible particulier et anchen	18/08/2017	Yvan
16/08/2017	VILLANUA	1 RUE MOZART	la grange FCD non collecté sélectif semaine paire?	17/08/2017	toto
17/08/2017	VUILLER	9 avenue de Précilh	m. villanua signale son bac non collecté à 9h30, il avait en fait sorti trop tard	16/08/2017	Yvan
17/08/2017	CHARTIAUX	21 RUE DES GAVES	demande de bacs OM + sel à livrer le 23	23/08/2015	Yvan
18/08/2017	BELLOCCQ	albert camus	BAC PLEIN DANS LA RUE DES GAVES - A COLLECTER ET RETIRER	18/08/2017	Jérôme
22/08/2017	CARRASCO	7 RUE SY EXUPERY	bac jaune au Mur + un bac à évacuer rue palassou	25/08/2017	Yvan
29/08/2017			probleme de collecte	22/08/2017	Yvan
30/08/2018			Collecte non effectuée et bac retourné	29/08/2017	Yvan
04/09/2017			stationnement gênant	09/01/2017	Yvan
12/09/2017	DABADIE	09/12/2017	roue à charger sur 1000l CAPA pistole coté cuisine	21/09/2017	Yvan
20/09/2017	ROUSSEAU	Rue José de Laborda	poubelle non ramassée	21/09/2017	Yvan
21/09/2017	TLECC Pierrette	rue camou	bac jaune non collecté (attention, particulier habitant dans la Zone Lanterneonne)	21/03/2017	Yvan
21/09/2017	LILLE	21/09/2017	depot sauvage: 4 chaises, 1 frigo, montant lit	21/09/2017	Yvan
22/12/2017	CABANNE	3 RUE MARCEL LOUBENS	LASER NON COLLECTE	21/09/2017	Yvan
			3 fois non collecté ces derniers mois. PB de	22/12/2017	Yvan



The screenshot shows the same Microsoft Excel spreadsheet with a dialog box titled 'Solution...' overlaid. The dialog box displays search results for a specific complaint. It includes a 'Recherche par N°' field with the value '11'. The search results show the name 'VILLANUA', address '1 RUE MOZART', phone number '05.59.34.56.08', and a description: 'm. villanua signale son bac non collecté à 9h30, il avait en fait sorti trop tard'. The 'Solution apportée...' section is empty, with fields for 'Date:', 'Solution:', and 'Intervenant:'. There is a 'VALIDER' button at the bottom right.

Partie 2 : Les indicateurs économiques et financiers

Le SICTOM dispose d'un budget annexe et son mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux sont votés chaque année par le conseil communautaire de la CCHB. Ces taux sont ensuite transmis aux services fiscaux qui se chargent de la répartition à partir de la valeur du foncier bâti occupé par chaque foyer.

Chapitre 10 / Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets de la CCHB

10.1 Organisation du service public d'élimination des déchets

Le territoire de compétence du SICTOM est très hétérogène, avec des zones d'habitat dense, des zones rurales et même des zones de montagne.

Cette configuration de son aire de compétence contraint le service à déterminer des modalités d'exploitation adaptées aux différentes typologies de zone, tout en conciliant avec la démarche d'harmonisation des services engagée depuis 2017.

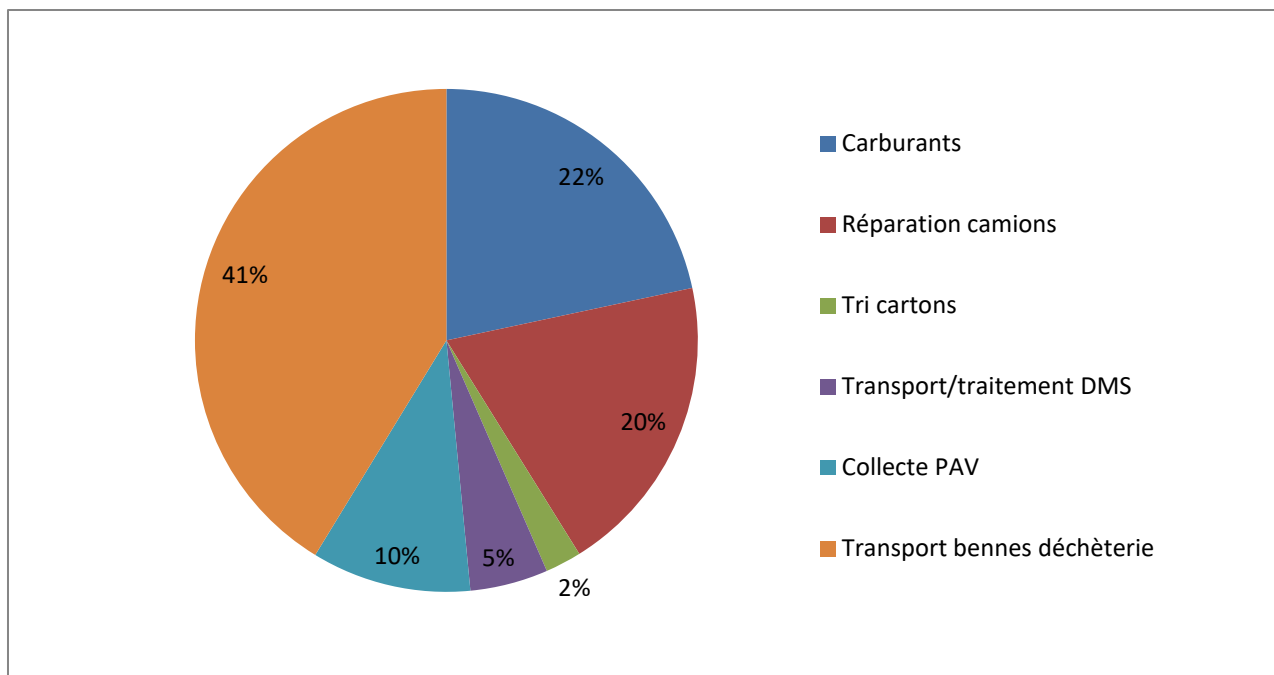
	OM	Recyclables secs	Verre	Déchèteries (hors d.verts et gravats)	Déchets verts		Gravats	
	(ménagers+assimilés)				ménages	pro	ménages	pro
Zone 1								
Fréquence	C1	C1 et C0,5	C1 et C0,5	/	/	/	/	/
Population desservie	26 910 habitants							
Tonnages					2 515	1 737	1 400	2 633
Zone 2								
Fréquence	C1	C1 et C0,5	C0,25	/	/	/	/	/
Population desservie	4 860 habitants							
Tonnages					590		323	
Zone 3								
Fréquence	sur demande	sur demande	sur demande	/	/	/	/	/
Population desservie	650 habitants							
Tonnages					150		120	
Collecte et contenants pour les Z1, Z2, Z3	régie bac à capot vert	régie bac et sac jaune	privé conteneur aérien 4m2	privé divers contenants	privé benne 30m3	pro platef	privé benne 12m3	pro ISDI
Traitement pour les Z1, Z2, Z3	incinération	tri, recyclage	recyclage	recyclage, valorisation	broyage pour compostage	enfouissement		

10.2 Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP+DM 2019	CA 2019
011 - Charges à caractère général	2 935 013,00	2 724 460,16
012 - Charges de personnel	1 330 000,00	1 326 876,09
65 - Charges de gestion courante	78 946,00	75 915,29
66 - Charges financières	13 150,00	9 296,71
67 - Charges exceptionnelles	4 604,00	3 603,60
022 - Dépenses imprévues	17 450,00	
Total dépenses réelles	4 379 163,00	4 140 151,85
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	290 837,00	295 836,18
002-Déficit de fonctionnement reporté		
023 - Virement à la section d'investissement		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 670 000,00	4 435 988,03

10.3 Montant annuel des principales prestations

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Montant des prestations TTC
TOTAL	TOTAL	Carburants	145 321 €
Garages Poids Lourds	indépendants	Réparation camions	114 847 €
ANCHEN Environnement	indépendant	Tri cartons	9 350 €
RECYDIS	PAPREC	Transport/traitement DMS	57 821 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Collecte PAV	65 222 €
ANCHEN Avantages	indépendant	Transport bennes déchèterie	230 350 €
		TOTAL	622 911 €



Chapitre 11 / Budget, coût du service et financement

Par la gestion d'un budget annexe, et par la multiplicité des services proposés aux habitants, le SICTOM s'impose une gestion comptable rigoureuse.

Depuis sa création, le service applique une comptabilité analytique poussée et suivie, en utilisant les outils développés et présentés notamment par ses partenaires (ex : la matrice des coûts de l'ADEME, l'outil pour la connaissance des coûts de CITEO).

Cette comptabilité analytique et l'utilisation des outils proposés par les partenaires permettent au SICTOM de rendre compte à la population, aux élus et aux partenaires financiers des différents coûts de ses services ainsi que de la nécessité de les faire évoluer, optimiser etc....

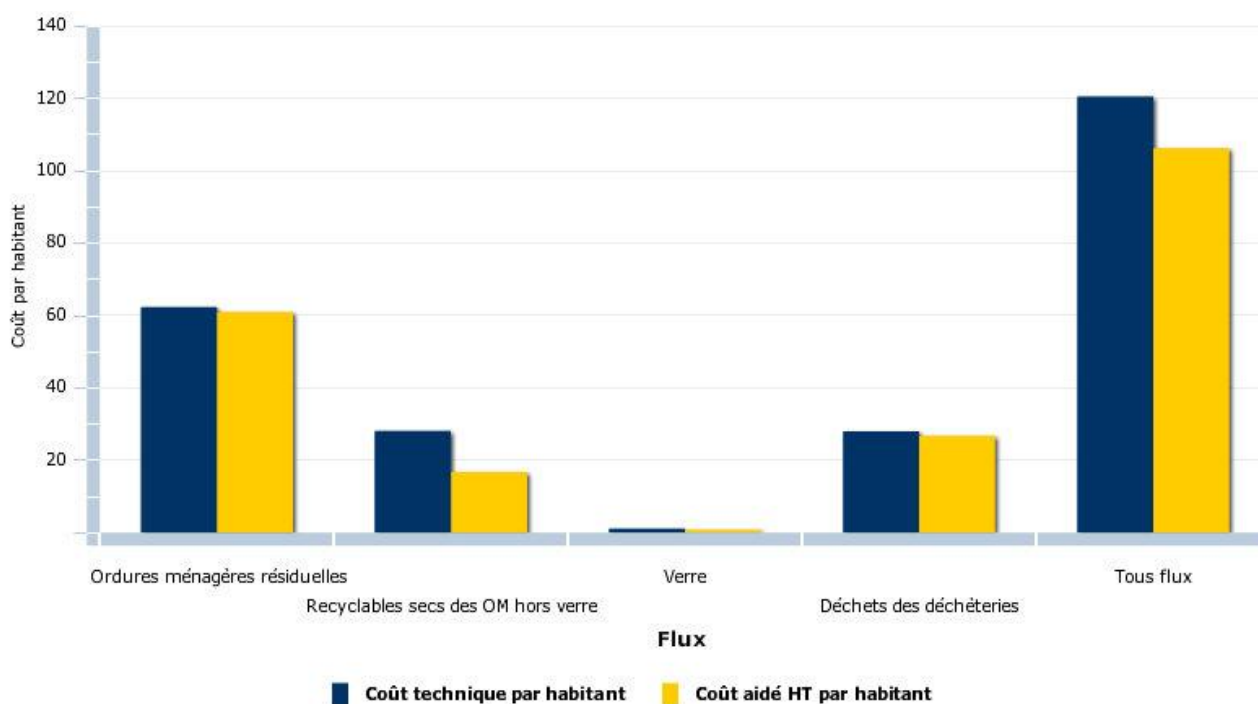
Les éléments financiers ci-après sont extraits du Compte Administratif 2019 et de la matrice des coûts validée par l'ADEME.

11.1 Montant annuel global des principales dépenses liées aux investissements

Nature de l'investissement	Montant TTC
Acquisition BOM	249 690 €
Acquisition conteneurs	175 371 €
Dalles pour conteneurs	5 364 €
Composteurs	11 812 €
Acquisition matériels Déchèteries	38 282 €
Matériel informatique	3 453 €
TOTAL	483 972 €

11.2 Coût aidé du service public

Le coût aidé du service est le coût qui reste à la charge de la collectivité, déduction faite des produits.



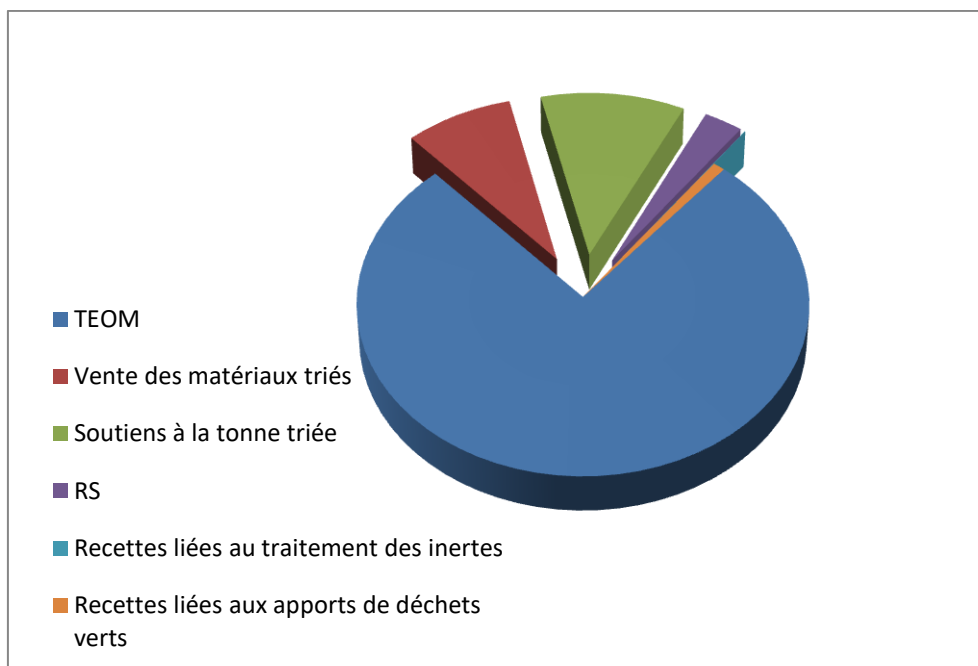
11.3 Financement du service public

Le financement du SICTOM se compose de la manière suivante :

- la TEOM : c'est la ressource principale du service public de collecte des déchets. Elle est calculée sur la base de la taxe foncière. L'évolution de son montant traduit l'évolution des valeurs locatives et/ou du(des) taux voté(s) par le conseil communautaire
- les recettes liées au tri des déchets :

- la vente des matériaux triés (recyclables secs, verre, matériaux issus des déchèteries)
 - les soutiens à la tonne triée, par les éco-organismes (CITEO, OCAD3E, ECOMOBILIER, ECODDS)
- la redevance spéciale
 - les recettes de traitement liées aux ISDI d'Oloron-Soeix et de Bedous
 - les recettes liées aux apports des professionnels sur la plateforme d'Oloron-Légugnon
 - les recettes liées aux apports des professionnels et des communes sur les déchèteries de Bedous, d'Aramits et d'Aren

Ressources	Montant
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	3 532 535 €
Vente des matériaux triés	372 789 €
Soutiens à la tonne triée, par les éco-organismes	496 281 €
RS (Redevance Spéciale)	134 792 €
Recettes liées au traitement des inertes sur les ISDI	1 891 €
Recettes liées aux apports de déchets verts des professionnels et des communes	41 471 €
TOTAL	4 579 759 €



Chapitre 12 / Structure du coût

12.1 Nature des charges

Éléments issus de la Matrice des coûts :

Charges	Fonctionnelles	Charges de structure
		Communication
		TOTAL Fonctionnelles
	Techniques	Prévention
		Collecte et pré-collecte
		Pré-collecte
		Collecte
		TOTAL Collecte et pré-collecte
		Transfert/Transport
		Traitement des déchets non dangereux
		Tri et conditionnement
		Compostage
		Incinération
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux
		Autres charges
		TOTAL Techniques
TOTAL Charges		

12.2 Nature des produits

Éléments issus de la Matrice des coûts :

Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie
		Matériaux
		Compost
		Energie
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie
		Prestations à des tiers
		Autres produits
	TOTAL Industriels	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)
		Subventions de fonctionnement
		Aides à l'emploi
		TOTAL Aides
TOTAL Produits		

12.3 Répartition des charges, des produits et du financement

€ / habitant			
CHARGES		PRODUITS	
Charges fonctionnelles	11,47	Contributions (TEOM, RS)	115,48
Collecte et précollecte	52,59	Soutiens	13,62
Transfert/Transport	12,68	Produits industriels	6,79
Traitement	21,09	Aides	0,69
Total	97,83	Total	136,58

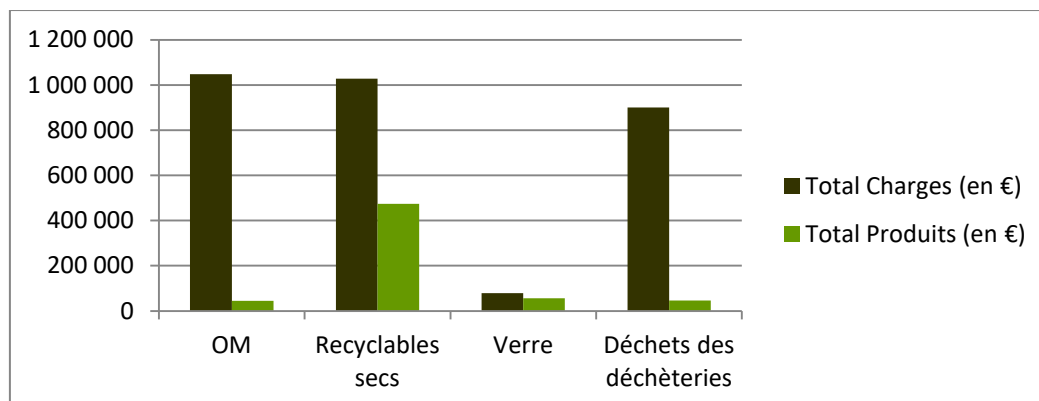
Chapitre 13 / Coût des différents flux de déchets

13.1 Coût aidé pour chaque flux de déchets

	€ / habitant		
	SICTOM	données nationales ADEME	
		moyenne	percentiles
OM	60,8	53,1	33,1€ - 73,2€
Recyclables secs	16,7	9,8	0,1€ - 17,9€
Verre	0,7	1,8	0,3€ - 3,5€
Déchets des déchèteries	26,7	20,7	13,7€ - 35,3€
Total	104,9	87,5	62€ - 122€

13.2 Couverture des charges par produits et par flux

€	Total charges	Total produits
OM	1 047 662	45 254
Recyclables secs	1 027 901	473 302
Verre	78 139	55 545
Déchets des déchèteries	899 997	46 321
Total	3 053 699	620 422



Annexes

Annexe 1

Lexique

Déchet :

Conformément à l'article 1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, le terme désigne « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, il désigne « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Les déchets peuvent être classés selon origine (déchets ménagers, déchets industriels, déchets agricoles...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Types de déchets

Déchets ménagers :

Déchets des particuliers produits à leur domicile et ne provenant pas d'activité professionnelle (même si l'activité professionnelle est réalisée au domicile du particulier).

OM : Ordures Ménagères

Cette fraction des déchets ménagers, collectée après extraction des déchets recyclables, est aussi appelée sur le territoire de la CCHB «poubelle noire».

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

Déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires...) du territoire et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménager non dangereux.

La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi du 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement. C'est à la collectivité compétente en matière de gestion des déchets de fixer les limites et les conditions du service d'enlèvement liées aux quantités produites.

CS : Collecte Sélective

Cette fraction des déchets, collectée séparément des ordures ménagères, représente la part des déchets recyclables qui comprend les emballages en plastique, les papiers, les cartons et le verre.

Recyclables secs :

Cette part de la collecte sélective concerne uniquement les emballages en plastique, les papiers et les cartons (hors verre).

Mâchefers :

Résidus solides d'incinération, captés à la base du four et constitués de matériaux plus ou moins combustibles que contenait le déchet. Les mâchefers peuvent être valorisés (extraction de l'acier, de l'aluminium, construction de routes) ou stockés en décharge en tant que déchets ultime.

Déchet ultime :

Déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux.

Modes de gestion

Compétence et transfert de compétence

Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes ». « Le service public d'élimination des déchets est une compétence territoriale assurée par les collectivités locales [...]. L'article L2224-13 du CGCT autorise le transfert partiel de la compétence élimination des déchets : «Les communes peuvent transférer à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement [...] ainsi que les opérations de transport, de tri, ou de stockage qui s'y rapportent». Les opérations de transport, de transit ou de regroupement qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

Régie

La régie est un mode d'organisation permettant aux collectivités de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services. La gestion des déchets ménagers peut ainsi être assurée au

sein des collectivités par leurs services, avec leur personnel, leurs biens (matériels, locaux, etc.) et leur budget. Il existe trois catégories de régies :

- la régie directe : elle est totalement intégrée aux services et relève du budget de la collectivité
- la régie autonome : elle dispose d'un budget annexe et d'organes propres de gestion
- la régie personnalisée : c'est un établissement public placé sous le contrôle de la collectivité mais sous régime comptable privé

Le SICTOM de la CCHB relève de la deuxième catégorie, à savoir la régie autonome.

Prévention et précollecte

Précollecte

La précollecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement.

Prévention

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement, soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. Le réemploi est une opération de prévention.

Modes de collecte

Collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population.

PAV : Point d'Apport Volontaire

Toute installation de collecte en apport volontaire, comme les déchèteries, les sites d'apport de verre ou de textiles.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs. On parle alors de bac individuel ou de bac collectif.

Collecte en point de regroupement

Ramassage des déchets de foyers ou de lotissements isolés, situés à l'écart des voies accessibles par les bennes de collecte, dans des contenants en des points fixes, centraux et adaptés.

Refus de collecte

Un contenant peut ne pas être collecté et faire l'objet d'un refus de collecte, lorsque

- son contenu et/ou le conditionnement des déchets ne sont pas conformes au règlement de collecte (erreurs, ordures ménagères en vrac...)
- sa présentation n'est pas effectuée le jour prévu par le service de collecte à cet effet

Traitement des déchets

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Installation destinée à stocker des déchets dits «ultimes» car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND,

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Installation destinée à stocker des déchets dits «ultimes» car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

Installation destinée à stocker des déchets dits «inertes» appelés aussi «gravats», qui sont constitués de débris de petit calibre issus de la démolition ou de la construction des bâtiments.

Tri des déchets

Processus technique ou manuel utilisé dans toutes les installations accueillant un ou plusieurs types de déchets, pour séparer les déchets recyclables et valorisables des refus de tri, mais également pour sélectionner les produits par matière.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri, etc.)

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. Donner une seconde vie à un objet.

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. Le terme de «valorisation» englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique.

Taux de valorisation

Rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale de déchets générée.

Financement

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le foyer. Elle est payée aux services des impôts.

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Redevance facturée à l'utilisateur du service de collecte et payée directement au service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La redevance est fonction du service rendu à l'utilisateur et peut être calculée sur la base du volume de déchets produits, du nombre de personne dans le foyer, d'un forfait par logement etc...

RS : Redevance Spéciale

Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits «assimilés», c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations.

Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), elle a la possibilité de mettre en place une Redevance Spéciale. Lorsque la collectivité a recours exclusivement à son budget général, la Redevance Spéciale est obligatoire.

TI : Tarification Incitative

La tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Le dispositif consiste à introduire une part variable dans le montant de la taxe ou de la redevance. Ce montant variable peut-être calculé en fonction du volume de déchets, du poids ou du nombre de présentation de bac à la collecte.

TEOMi : TEOM incitative

TEOM incluant une part variable, appelée la part incitative, en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle est assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La part incitative s'ajoute à une part fixe.

REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La redevance incitative est une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Elle se compose d'une part fixe couvrant les dépenses correspondant aux coûts fixes du service, et d'une part variable, liée à la quantité de déchets produite par l'utilisateur (calculée au poids ou au nombre de levées).

Annexe 2

Fiche PLPDMA

Interne	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> - Formations au compostage/demandes régulières par les usagers - Elus Relais - Commission « Déchets » - Redevance Spéciale - Site à gravats - Plateforme de broyage des déchets verts - 8 déchèteries de proximité/ étude évolutions en cours - Extension des consignes de tri des emballages - Tonnages CS en augmentation / tonnages OM en baisse - Projet comm sur les BOM - 1 personne chargée de la comm « Déchets » - Service comm de la CCHB - PAP/mélange emb+jrm - Territoire d'exception 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire étendu, avec plusieurs vallées - Redevance Spéciale - 8 déchèteries à faire évoluer - Moyens humains limités/Pas d'ambassadeur de tri - Centre ville dense avec habitat vertical - Points de regroupement - Collecte mélange emb+jrm - Services impliqués/Exemplarité
Externe	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux projets en cours (Recyclerie, méthanisation, Oprévert, Eco Bois...) - Tendances nationale zéro déchet / 3 magasins de vrac sur Oloron - Location Verres et Assiettes réutilisables - Centre de tri modernisé - 1 station de ski labellisée - Nombreuses associations sur le territoire (caritatives, sportives, culturelles...) - 1 association spécifique « Environnement » - Projet Maison de la Nature et de l'Environnement - Presse locale (écrite, radio) / WEB TV - Quantification du gaspillage alimentaire dans 19 cantines - Lycée agricole de Soeix avec filière « Nature » - Recycléco / Ding Fring / Récup / Réparation (D3E, vélos, vêtements...) - 3 antennes d'Office de tourisme - Producteurs locaux / AMAP / marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 stations de ski /zone éloignée, de montagne - Usagers avec pratiques anciennes - Gros producteurs de biodéchets (restaurations collectives, cantines...) - 5 collèges, 10 maisons de retraite, 10 maisons d'acc type ADAPEI, ESAT..., 5 crèches - Gros producteurs de cartons (commerces, artisans...) - Population vieillissante - Beaucoup de résidences secondaires dans les communes rurales - Tourisme - Supermarchés

Déchets produits sur le territoire	Acteurs concernées	Actions possibles
Déchets fermentescibles : <ul style="list-style-type: none"> - déchets verts - biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises d'entretien d'espaces verts - Collectivités membres et clientes - Structures d'accueil (maisons de retraite, ADAPEI, ESAT, hôpital...) - Structures scolaires (écoles, collèges, lycées...) - Hôtels, restaurants... - Campings 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le compostage domestique et collectif - Développer la valorisation de la matière organique - Lutter contre le gaspillage alimentaire
Papiers/Cartons	<ul style="list-style-type: none"> - Commerces, artisans - Administrations - Collectivités membres et clientes - Structures d'accueil (maisons de retraite, ADAPEI, ESAT...) - Structures scolaires (écoles, collèges, lycées...) - Hôtels, restaurants... - Campings 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une collecte spécifique - Développer les achats éco-responsables - Développer le partenariat avec CdT pro
Verre	<ul style="list-style-type: none"> - Hôtels, restaurants - Campings - Les manifestations (sportives, culturelles...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la collecte des professionnels - Développer le maillage des PAV sur le territoire - Développer la collecte ponctuelle
Gravats	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises BTP, artisans (internes et externes) - Collectivités membres et clientes 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication vers les acteurs concernés - Développer les partenariats (avec CdT pro...)

Objectifs stratégiques	Actions possibles	Gisements d'évitement	Atouts, Opportunités / Faiblesses, Menaces
Territoire d'exception et de protection du cadre de vie des usagers	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la gestion de proximité des biodéchets <ul style="list-style-type: none"> Compostage domestique, paillage Compostage collectif Développer le broyage à domicile Sensibiliser au zero phyto Former les usagers à toutes formes de valorisation de d. verts Développer la valorisation de la matière organique <ul style="list-style-type: none"> Collecte spécifique des biodéchets Lutter contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser aux achats responsables (circuit court, vrac...) Sensibiliser à l'utilisation des restes Concours Famille zéro déchet <ul style="list-style-type: none"> Annuaire zero déchet 	Biodéchets Déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> Formation compostage car demandes régulières de composteurs Plateforme de broyage Redevance spéciale Projets en cours : Oprévert, méthanisation Plateforme de compostage de la ville / Compostage à la ferme Quantification du gaspillage alimentaire sur 19 cantines Nombreux producteurs locaux, AMAP 3 magasins de vrac sur Oloron Nombreux marchés 1 association « Environnement » / Projet Maison de l'Environnement Pas de site de traitement des biodéchets en régie Usagers avec des pratiques anciennes (brulage, préjugés sur le paillage...) Gros producteurs de biodéchets (restaurations collectives, supermarchés)
Faire de notre territoire un territoire pilote de la réparation et du réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Développer le réemploi <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les usagers Développer des zones de réemploi en déchèterie... Développer les partenariats avec les professionnels Développer la réparation <ul style="list-style-type: none"> Développer les partenariats avec CCI... Annuaire de la réparation 	Biens d'équipements (électroménagers, meubles, etc...) Textiles	<ul style="list-style-type: none"> Elus Relais, Commission « Déchets » 8 déchèteries de proximité Recycléco, Ding Fring, associations caritatives sur le territoire, Emmaus Projet Recyclerie Les éco-organismes partenaires Tendance nationale au zero déchet Territoire étendu Déchèteries trop petites pour installation de zones de réemploi Evolution des pratiques
Territoire de la maîtrise des couts de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser les couts de traitement des DMA <ul style="list-style-type: none"> Développer une collecte spécifique des papiers/cartons Sensibiliser les professionnels à l'utilisation du CdT pro Sensibiliser les professionnels du BTP à l'utilisation du site à gravats Appliquer la RS à l'ensemble des professionnels Maîtriser les couts de traitement des OMR <ul style="list-style-type: none"> Développer la collecte du verre : collecte ponctuelle, remaillage des PAV Collecte spécifique du verre des professionnels Réduction de la fréquence de collecte Maîtriser les couts de traitement en déchèterie <ul style="list-style-type: none"> Développer l'utilisation de badge d'accès 	Cartons Papiers Verre Gravats	<ul style="list-style-type: none"> Site à gravats Redevance spéciale Collecte en point de regroupement 1 centre de tri professionnel sur le territoire 1 station de ski labellisée Collecte en point de regroupement 2 stations de ski en zone de montagne

Annexe 3

Plan actions PLPDMA

Annexe 4

Règlement de collecte

Annexe 5

Délibération